



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

RAPPORT FINANCIER

2020



RAPPORT FINANCIER 2020

SOMMAIRE

I/ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Membres du Conseil d'Administration
- Membres de la Direction
- Commissaires aux comptes

II/ LE RAPPORT DE GESTION

III/ LES COMPTES ANNUELS

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- L'Annexe des comptes annuels

IV/ LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Rapport général
- Rapport spécial

V/ LES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 4 Juin 2021



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

I/ INFORMATIONS GENERALES

Membres du Conseil Administration

Membres de Direction

Commissaires aux comptes

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE**

PRESIDENT

Monsieur Jean Louis PIVARD

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Isabelle CHOPIN
Monsieur Patrick LAOT
Madame Marilyn BROSSAT
Monsieur Luc CHEVALIER

Présidente Déléguée
Président délégué
Trésorière
Secrétaire

VICE-PRESIDENTS

Monsieur Gilles LASSUS
Monsieur Guy MADET
Monsieur Paul Etienne DEVOUCOUX
Monsieur Frédéric BRET
Madame Marie-Paule SOULIER
Monsieur Cédric ROUGHEOL
Monsieur Luc CHAVASSIEUX
Madame Nathalie MOREL
Monsieur Jean Charles MOGENET

ADMINISTRATEURS

Monsieur Jean Louis PIVARD	Ain
Monsieur Gilles LASSUS	Ain
Monsieur Guy MADET	Allier
Madame Nathalie BRUN	Allier
Monsieur Paul Etienne DEVOUCOUX	Cher
Madame Marilyn BROSSAT	Cher
Monsieur Frédéric BRET	Isère
Madame Sylvie GABRIEL	Isère
Monsieur Patrick LAOT	Loire
Madame Nicole LESTRA	Loire
Monsieur Louis MASSON	Haute-Loire
Madame Marie Paule SOULIER	Haute-Loire
Madame Isabelle CHOPIN	Nièvre
Monsieur Didier TARDIVON	Nièvre
Monsieur Cédric ROUGHEOL	Puy-de-Dôme
Madame Nathalie PANEM	Puy-de-Dôme
Monsieur Luc CHAVASSIEUX	Rhône
Madame Marion MOINECOURT	Rhône
Monsieur Luc CHEVALIER	Saône-et-Loire
Madame Dominique FAYARD	Saône-et-Loire
Madame Nathalie MOREL	Savoie
Monsieur Jean Charles MOGENET	Haute-Savoie
Madame Esther GRUNNEKEMEIJER	Haute-Savoie

ADMINISTRATEURS SALARIES

Madame Martine FRECON
Monsieur Bernard BLOCKELET

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE

31/12/2020

DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Francis THOMINE

DIRECTEURS GENERAUX ADJOINTS

Monsieur Bruno SILVA

Directeur général Adjoint
Directeur Financier et des Moyens

Monsieur Alain THIVILLIER

Directeur général Adjoint
Directeur Technique, Marketing et Pilotage

DIRECTEURS

Madame Aurélie DELEAU

Directrice Logistique & Achats

Monsieur Pierre CROUZET

Directeur des Opérations d'assurances

Monsieur Jacques FOLLEREAU

Directeur des Ressources Humaines et Organisation

Monsieur Laurent GIRAUD

Directeur Risques et Conformité

Monsieur Patrick MORAND

Directeur du Développement

Madame Pascale SCHWENNINGER

Directrice Institutionnel et Partenariats

Monsieur David SPAULT

Directeur Epargne, Banque, Gestion de Patrimoine

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRE

Cabinet MAZARS
Le Premuim
131 Boulevard de Stalingrad
69624 VILLEURBANNE CEDEX

nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

II/ LE RAPPORT DE GESTION 2020

Rapport de Gestion 2020



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Le rapport de gestion présente les points importants de l'activité de Groupama Rhône Alpes Auvergne, et de l'arrêté des comptes 2020.

1. LE RESULTAT 2020

■ Le Résultat Social

Le résultat après impôt de **Groupama Rhône-Alpes Auvergne** s'élève pour l'exercice **2020 à 16 millions d'euros**.

Le résultat après impôt sur le périmètre, **Caisse Régionale et Caisses locales** s'élève pour l'exercice **2020 à 17,8 millions d'euros**.

La ratio combiné ressort à 99,87% en amélioration par rapport à celui de 2019 (102,8%)

■ La Contribution au résultat du Groupe

Ce résultat après retraitements selon les normes IFRS, produit une **Contribution** de la Caisse Régionale (y compris Caisses locales) **au résultat combiné du groupe de 21,5 millions d'euros**. Le niveau de la contribution aux résultats du Groupe reste de bon niveau.

2. L'ANNEE 2020

Dans la continuité du premier projet d'entreprise TREMPLIN, porté depuis 2014, dont l'ambition était de « Devenir un acteur incontournable du tissu économique et social de la région dans 5 à 10 ans sur tout le territoire en étant rentable sur le métier », la stratégie du projet **TREMPLIN 2.0** de Groupama Rhône Alpes Auvergne, s'est poursuivi en 2020 avec pour objectif de

« Devenir un acteur incontournable du tissu économique et social de la région dans 5 à 10 ans sur tout le territoire en étant rentable sur le métier et en consolidant la richesse de l'entreprise. »

dans le but d'investir dans sa région, dans l'entreprise, de renforcer ses fonds propres, d'être compétitif, et de contribuer à l'avenir du Groupe.

■ LES FAITS MARQUANTS DE 2020

L'année 2020 a été bouleversée à compter du mois de mars par la pandémie de la Covid-19, avec des impacts majeurs sur l'économie, les personnes physiques et morales et les marchés.

La pandémie de Covid-19 en France est une crise sanitaire majeure provoquée par une maladie infectieuse émergente apparue fin 2019 en Chine continentale, la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19), dont l'agent pathogène est le SARS-CoV-2. Ce virus est à l'origine d'une pandémie, déclarée le 11 mars 2020 par l'Organisation mondiale de la santé.

Lorsque la pandémie arrive en Europe, la France est touchée comme les autres pays voisins. Après une campagne sanitaire de recommandation des « gestes barrières » hygiéniques et de distanciation physique, les mesures successives annoncées par le président de la République, Emmanuel Macron ont été les suivantes :

Premier confinement (décret n° 2020-260 du 16 mars 2020) : du 17 mars 2020 midi au 11 Mai 2020. Levée progressive du confinement du 11 mai au 19 juillet 2020. A compter du 17 octobre 2020, restriction des déplacements et réunions, puis instauration d'un couvre-feu. Deuxième confinement (décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020) à compter du 30 octobre 0h. Le 28 novembre 2020, le président de la République, annonce à partir du 30 novembre un allègement du confinement, et instauration d'un couvre-feu dès le 15 décembre 2020.

Les collaborateurs de Groupama Rhône Alpes sont restés mobilisés sans interruption dès le début de la crise pour accompagner les assurés et sociétaires au quotidien grâce à l'efficacité des dispositifs de télétravail et de dématérialisation sensiblement renforcés et largement étendus dès le début du premier confinement et (pour les caisses régionales) avec l'engagement de ses 4.637 élus mutualistes.

Pour le secteur de l'assurance, les conséquences de cette crise sont également importantes. Groupama Rhône Alpes s'est ainsi inscrite dans une démarche de soutien à ses clients et sociétaires en octroyant notamment des réductions de primes et en accordant des facilités de paiement. Elle a aussi participé à l'effort collectif en contribuant au Fonds de solidarité aux TPE et PME mis en place par l'Etat et aux dépenses de l'Etat pour la gestion de l'épidémie de Covid-19.

Groupama Rhône Alpes bénéficie d'un effet de diversification entre ses différentes branches qui permet de démontrer une résilience globale à cette crise, et ce en ayant pris toute la mesure de ses engagements vis-à-vis de ses sociétaires et assurés. Dans le contexte particulier de cette crise, l'entité a mis en œuvre les mesures pour évaluer de manière appropriée ses engagements.

Il faut en particulier souligner que la sinistralité de la Caisse régionale a été fortement impactée par des sinistres pour pertes d'exploitation pour fermetures administratives à hauteur de 96 millions bruts (25 millions nets de réassurance) et de sinistres pour annulation d'évènements pour 31 millions d'euros bruts (4,2 millions d'euros nets de réassurance).

Il faut également noter certains effets positifs induits par le Covid sur d'autres branches avec une diminution des sinistres pour un montant estimé à 28,8 millions d'euros brut (20,8 millions nets de réassurance) comme par exemple l'automobile (du fait de baisses ponctuelles de fréquence durant le confinement), l'habitation et la santé individuelle.

Groupama Rhône Alpes Auvergne a par ailleurs participé à de nombreuses actions citoyennes sous forme de dons en faveur d'associations, d'établissements médicaux, de la fondation des hospices civiles de Lyon.

La crise est cependant loin d'être terminée. Groupama Rhône Alpes Auvergne devra encore en 2021, et probablement en 2022, faire face aux conséquences de la crise sanitaire, d'abord en soutenant les clients qui sont concernés, puis en affrontant les conditions de marché qui vont probablement se tendre. Groupama Rhône Alpes Auvergne mettra notamment en œuvre les mesures annoncées pour 2021 en faveur des hôteliers, cafetiers et restaurateurs, ainsi que les entreprises et professionnels des secteurs du tourisme, de la culture, du spectacle et du sport qui emploient jusqu'à 250 salariés :

- gel des cotisations des contrats d'assurance multirisque professionnelle,

- mise en place d'une couverture assistance gratuite pour les chefs d'entreprise et les salariés touchés personnellement par le Covid-19,
- recours à la médiation de l'assurance étendu aux entreprises pour tout litige portant sur un contrat d'assurance professionnel.

D'autre part, pour la troisième année consécutive, l'année 2020 a été marquée par la sécheresse avec une succession de fortes chaleurs et de précipitations importantes. Cela s'est traduit dans les comptes par des provisions complémentaires

Les Certificats Mutualistes

L'Assemblée générale de Groupama Rhône Alpes Auvergne du 5 juin 2020, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, a autorisé une nouvelle émission de certificats mutualistes d'un montant de 5 millions d'euros de certificats mutualistes, divisée en 500 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une Caisse locale ou assurée par une entreprise appartenant au Groupe Groupama par l'intermédiaire de la Caisse régionale.

Poursuite des Investissements en 2020 malgré la crise sanitaire

Groupama Rhône-Alpes Auvergne s'est donné pour ambition de rayonner sur l'ensemble de son territoire. Cela passe par un soutien concret à l'économie régionale ainsi que par le développement de partenariats locaux. Cela se traduit par une politique très dynamique en termes de partenariats sportifs, culturels, associatifs qui ont été poursuivis dans la période de crise sanitaire.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne travaille quasi-exclusivement avec des prestataires, partenaires et fournisseurs locaux, privilégiant ainsi l'économie locale. Assureur des entreprises et des particuliers, 1er assureur des collectivités et 1er assureur agricole, avec 641,5 M€ de règlements de sinistres réinjectés dans l'économie régionale.

Groupama a poursuivi sa stratégie d'investissements en ressources humaines et de maintien de l'emploi sur les territoires. L'entreprise compte 171 recrutements en CDI sur l'année 2020, mais également 180 CDD, 66 contrats de professionnalisation et 9 contrats d'apprentissage. D'autre part 56 CDD (de toutes natures) ont été transformés en CDI en 2020. Tous les collaborateurs exercent leur activité sur le territoire régional.

3. PRESENTATION DU RESULTAT 2020

❖ Le chiffre d'affaires en assurance non-vie (cotisations acquises)

Le chiffre d'affaires 2020 (cotisations acquises hors acceptations), s'élève à **951,7 millions d'euros**, avec une progression de **+1,1 %**.

Les assurances de biens et de responsabilité enregistrent une évolution de **1,6 %** pour un chiffre d'affaires de 636,5 millions d'euros.

Les assurances de la personne augmentent de **0,1 %** pour un chiffre d'affaires de 315,2 millions d'euros.

La progression totale du chiffre d'affaires est de 10,2 millions d'euros (12 millions d'euros après réassurance).

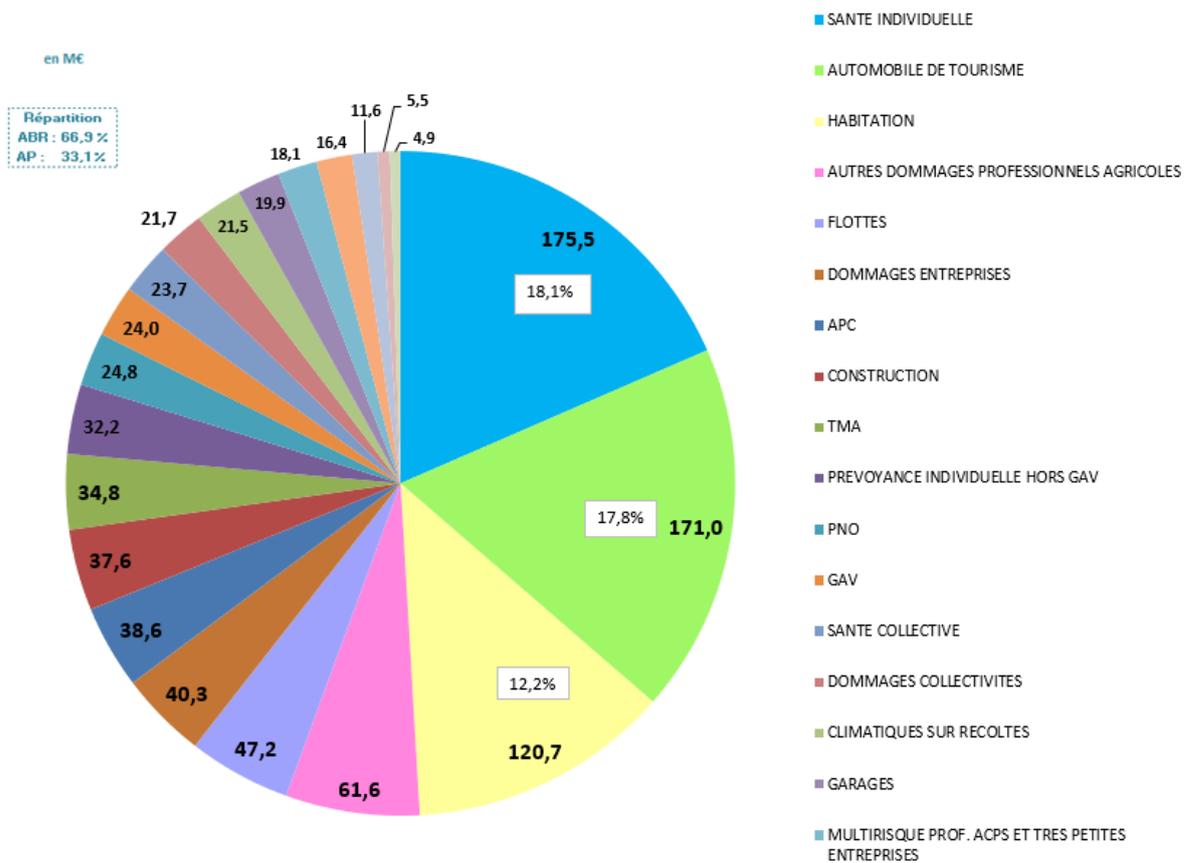
Le chiffre d'affaires 2020 a été impacté par des mesures Covid-19 :

En réaction aux effets économiques de cette pandémie, Groupama Rhône Alpes Auvergne s'est inscrite dans une démarche de soutien à ses sociétaires, par des mesures de réduction de primes en particulier pour les professions agricoles (deux mois de réduction de primes sur les tracteurs), les ACPS (artisans, commerçants et professionnels de services) pour un montant global de 6 millions d'euros.

Ces mesures impactent à la baisse la progression du chiffre d'affaires 2020 de 0,80 %.

Le chiffre d'affaires de 951,7 millions d'euros (cotisations acquises) se répartit par grands métiers de la façon suivante :

Les principales branches que sont la santé individuelle, l'automobile et l'habitation représentent 48,1% du Chiffre d'affaires global



LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2020

L'évolution du chiffre d'affaires sur les risques de responsabilités civile et dommages (ABR) :

L'évolution du chiffre d'affaires au titre de l'année 2020 est de 1,1%.

Pour rappel l'évolution du chiffre d'affaires 2019 de 4,1%, intégrait le transfert de la quote-part de portefeuille de contrats Amaguiz de la société Amaline Assurance de 7,3 M€ soit +0,8%.

En 2020, la croissance du chiffre d'affaires est principalement faite par l'aliment tarifaire. Deux phénomènes impactent de manière significative le chiffre d'affaires de la Caisse régionale en 2020, l'impact des mesures prises pour accompagner les assurés et sociétaires face à la crise sanitaire qui coûte -7,5 millions d'euros (soit -0,8 % d'évolution), et le développement en décroissance sur le réseau interne et le Courtage.

■ Automobile de tourisme :

Sur le métier Automobile la croissance du chiffre d'affaires de +2,1 % portée par une augmentation tarifaire de 3%. Ce métier représente 171 millions d'euros (exercice pur) soit 18 % du chiffre d'affaires total 2020.

■ Habitation :

Le métier habitation présente une bonne progression du chiffre d'affaires de +4,9 % portée par un aliment tarifaire de 4,6 %, En 2019 l'évolution du chiffre d'affaires était de +4 %. Ce métier représente 120,7 millions d'euros (exercice pur) soit 12,7 % du chiffre d'affaires total 2020.

■ Entreprises et collectivités :

Le chiffre d'affaires du métier Entreprises et Collectivités 2020 représente 13,6 %. Les cotisations acquises (tous exercices) représentent 129,1 millions d'euros (contre 128,1 millions d'euros en 2019). Les principales évolutions 2020 sont une hausse sur le métier Flottes (3,9 millions d'euros) portée principalement par le tarif avec une hausse de 6,1 % et une baisse du chiffre d'affaires en Garage (-4,6 millions d'euros) en conséquence d'opérations de surveillance du portefeuille.

■ Risques professionnels agricoles :

Ce métier représente 117,9 millions d'euros soit 12,4 % du chiffre d'affaires total.

L'évolution du chiffre d'affaires de 2020 est de + 0,1 %.

Les principales évolutions sont une hausse sur les Climatiques sur récoltes de 4,8 % dont +1 million d'euros portée par une hausse tarifaire de 4 %, et une baisse de 1,8 M€ du chiffre d'affaires TMA (Tracteurs, matériel agricole) du fait des mesures Covid-19 accordées

Le chiffre d'affaires sur les risques d'Assurance de la personne (AP) :

L'ensemble du chiffre d'affaires de l'assurance de personne individuelle composé de la santé individuelle, de la dépendance, de la prévoyance individuelle représente un total de 248 M€ soit 28,1% du chiffre d'affaires total.

Les principales évolutions sont :

■ La Santé individuelle

Le chiffre d'affaires est en hausse sur la santé individuelle de + 2,7 % en 2020, Cette évolution est principalement portée par un aliment tarifaire de 5 %.

Ce métier représente 175,5 millions d'euros soit 18,4 % du chiffre d'affaires total.

■ La dépendance présente une baisse du chiffre d'affaires de 0,5 millions d'euros.

Ce métier représente 16,3 millions d'euros soit 1,7 % du chiffre d'affaires total.

■ La garantie des accidents de la vie présente une croissance positive du chiffre d'affaires

+4,8%. Ce métier représente 24 millions d'euros soit 2,5 % du chiffre d'affaires total.

L'ensemble du chiffre d'affaires de l'assurance de personne collective représente un total de 67,1 M€ soit 7,1% du chiffre d'affaires total.

Les principales évolutions sont :

■ La Santé collective est en hausse de +1,6 %.

Ce métier représente 23,7 millions d'euros soit 2,5 % du chiffre d'affaires total.

■ L'assurance du personnel communal présente en 2020 une baisse du chiffre d'affaires

de -12 %, expliquée par le non-renouvellement d'un centre de gestion via le courtage.

❖ Les résultats des activités de distribution

Activité Epargne, retraite, prévoyance

Le chiffre d'affaires total d'assurance-vie Epargne Retraite Prévoyance s'élève au total à 172.1 millions d'euros.

Il est réparti ainsi :

- Chiffre d'affaires d'assurance Vie individuelle (auprès de Groupama Vie) 142,6 M€,
- Chiffre d'affaires d'assurance Vie individuelle (auprès d'Apicil) 24,1 M€
- Chiffre d'affaires d'assurance Vie collectives (auprès de Groupama Vie) 5,3 M€.

La collecte d'épargne nette (auprès de Groupama Vie et Apicil) 2019 est de – 76,6 M€.

Activité bancaire

Concernant l'activité bancaire réalisée auprès de Groupama banque, la production de prêts Désirio est de 3 194.

Certificats Mutualistes

L'en-cours total des Certificats Mutualistes au 31 décembre 2020 s'élève à 162 M€

Historique des émissions de certificats Mutualistes de Groupama Rhône Alpes Auvergne :

Emission autorisée par AG 10 nov 2015 : 72,6 millions d'euros

Emission autorisée par AG 10 avril 2017 : 140 millions d'euros

Emission autorisée par AG 5 avril 2019 : 15 millions d'euros

Emission autorisée par AG 5 juin 2020 : 5 millions d'euros

L'Assemblée générale de Groupama Rhône Alpes Auvergne du 5 juin 2020, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, a autorisé une nouvelle émission de certificats mutualistes d'un montant de 5 millions d'euros de certificats mutualistes, divisée en 500 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une Caisse locale ou assurée par une entreprise appartenant au Groupe Groupama par l'intermédiaire de la Caisse régionale.

Les Certificats Mutualistes émis par Groupama Rhône Alpes Auvergne dans les comptes :
Au Bilan du 31/12/2020 : CM Fonds d'établissement : 162 millions d'euros (contre 157 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Opérations de rachats 2020 : 676.850 Certificats mutualistes ont fait l'objet d'un rachat en 2020. Ils ont tous fait l'objet d'une souscription en 2020. Par conséquent, au 31 décembre 2020, il n'y a pas de certificat mutualiste auto-détenu par la Caisse régionale.

L'affectation du résultat 2019, validée en assemblée générale en juin 2020 a servi une rémunération des certificats mutualistes à un taux de 2,5 % pour un montant total de 3,8 millions d'euros.

❖ La sinistralité de l'exercice

Concernant la sinistralité 2020 (exercice pur) :

Le rapport Sinistres à cotisations global courant (hors PSNEM) s'établit à 80,6 % (82,4 % au 31-12-2019).

Ventilé :

ABR 84,5 % (87,5 % au 31-12-2019)

AP 72,4 % (71,7 % au 31-12-2019)

La sinistralité au 31 décembre 2020 est en amélioration de 3 points sur le métier Autres Biens et Responsabilités (ABR) et en dégradation de 0,7 point sur le métier Assurances de personnes (AP).

La sinistralité dans les comptes 2020 a été marquée par la crise sanitaire Covid-19, par la sécheresse et par des sinistres graves

■ Impact de la Covid-19 sur la Sinistralité 2020

Groupama Rhône Alpes Auvergne a pris en charge au 31/12/2020 des sinistres relatifs à de la perte d'exploitation pour fermeture administrative (PEFA) et à de l'annulation d'évènements dont la charge totale est de 127,4 M€ brut (29,3 M€ nette de réassurance).

Ils sont constitués de sinistres PEFA à hauteur de 96,2 M€ brut (25,1 M€ net de réassurance) et de sinistres annulation d'évènements à hauteur de 31,3 M€ brut (4,2 M€ net de réassurance). Le risque est largement pris en charge par les protections de réassurance.

D'une manière générale et, plus spécifiquement sur ces risques, Groupama Rhône Alpes Auvergne a également procédé à des travaux d'examen très attentifs de ses clauses contractuelles et a déployé une politique de respect scrupuleux de ses engagements.

■ Sinistres – dossiers graves

Sur l'exercice 2020 la sinistralité RC Auto représente 91,2 M€ contre 110 M€ au 31-12-2019.

La sinistralité de 2020 a été marquée par 6 dossiers de sinistres excédentaires * pour 23,8 M€ (dont 5 RC Auto pour 18,1 M€, et 1 sinistre incendie pour 5,7 M€) contre 9 sinistres excédentaires pour 67 M€ au 31-12-2019 (dont 3 sinistres Auto-dommages pour 10,3 M€, 3 sinistres RC Auto pour 30,4 M€ et 3 sinistres incendies pour 22,7 M€)

(*sinistres avec une réassurance non proportionnelle selon laquelle le réassureur Groupama Assurance Mutuelles s'engage à couvrir selon le seuil convenu, l'excédent pour lequel Groupama Rhône Alpes Auvergne lui a versé une partie prédéterminée de la prime.)

■ Sinistres Climatiques

L'année 2020 a été moins touchée par des sinistres climatiques (tempête, récoltes et Cat-Nat) avec un total de sinistres de 64 M€ (exercice pur) contre 120,8 M€ en 2019.

Les principales variations s'expliquent une baisse de fréquence des sinistres tempête (13,3 M€ en 2020 contre 57,7 en 2019), mais également des sinistres récoltes encore élevés (31,9 M€ en 2020 contre 41,7 M€ au 31-12-2019).

Concernant les sinistres catastrophes naturelles liés à la sécheresse :

Les étés 2018, 2019 et 2020 ont été marqués par une succession de fortes chaleurs et de précipitations importantes. L'alternance de sécheresse et de réhydratation des sols a eu pour conséquence de provoquer des mouvements de terrains, occasionnant des dégâts, notamment, sur les habitations. L'État considère ce phénomène de dérèglement climatique et prend des arrêtés interministériels "portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages matériels directs" provoqués par ces mouvements de terrains. Les décrets 2018 ont été publiés en 2019 et les décrets 2019 ont été publiés en 2020. Les Décrets 2020 ne sont pas encore publiés. Dans les comptes 2020 des dotations complémentaires au titre de 2018, 2019 et 2020 ont été constatées à hauteur de 34,8 M€ (brutes avant réassurance) pour un total de provisions de 78,9 M€ pour ces trois années.

■ Une baisse de la sinistralité Dommages Auto : 86,8 M€ (contre 116,6 M€ au 31-12-2019 (dont 3 sinistres excédentaires liés aux tempêtes 2019).

Ces baisses de sinistralité Auto estimées à 17,7, s'explique en partie par les mesures de confinements du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19.

■ Une baisse de la sinistralité Habitation : 69,4 M€ contre 87,2 M€ au 31-12-2019.

Cette baisse de sinistralité s'explique en partie par les mesures de confinements estimées à 4,5 M€ (avant réassurance).

■ Une amélioration de la sinistralité en santé individuelle de 4,5 M€ s'expliquant en partie par les mesures de confinement a été gommée par la contribution solidarité santé (au titre de 2020 et 2021) d'un montant de 7,9 M€ (avant réassurance).

Concernant les sinistres antérieurs à 2020 les ajustements de provisions représentent une charge avant réassurance de -50,2 M€ s'expliquant principalement ainsi :

- sur la RC Automobile : des rechargements ont été constatés dans deux dossiers sinistres excédentaires de 2019 pour 31,9 M€, et des dégagements de 11,0 M€ sur des dossiers 2016 et 2017.

- en RC générale : un dégagement de 12,3 M€ a été constaté sur des dossiers sinistres antérieurs.

- Sur le risque Climatiques, le rechargement à fin 12-2020 de 16,6 M€ concerne principalement une provision complémentaire de 15,4 M€ au titre de la sécheresse 2018 et de 1,5 M€ au titre de la sécheresse 2019.

- sur le risque construction, deux dossiers sinistres anciens ont été rechargés pour un total de 7,1 M€.

■ Les provisions techniques au 31 décembre 2020

Le montant brut de l'ensemble des provisions techniques au 31 décembre 2020 pour sinistres atteint 1.634,9 M€ avant réassurance, contre 1.467,1 M€ à fin 2019.

Au 31 décembre 2020, il n'y a pas eu pas de changement de méthode de provisionnement.

Sinistralité liée à la crise sanitaire : Groupama Rhône Alpes Auvergne a pris en charge au 31/12/2020 des sinistres relatifs à de la perte d'exploitation pour fermeture administrative (PEFA) et de l'annulation d'évènements dont la charge totale est de 127,4 M€ brut (29,3 M€ nette de réassurance). Cette charge de 127 M€ se décompose au 31 décembre 2020 entre 28 M€ de règlements et 99,4 M€ de provisions brutes.

Au 31 décembre 2020, compte tenu de la forte sinistralité catastrophes naturelles (sécheresse), une reprise de la provision d'égalisation des risques atmosphériques a été comptabilisée pour un montant de -0,6 M€ soit une provision totale de 22,5 M€ à fin décembre 2020. Ce mouvement de provision d'égalisation est le net d'une reprise de 3,0 M€ en Cat-Nat due aux sinistres sécheresse 2018, 2019 et 2020, et une dotation de 2,4 M€ sur les autres risques.

Une partie des provisions sur sinistres à payer sont évaluées à partir d'une méthode actuarielle définie selon une méthodologie groupe, avec une provision pour risques et incertitudes de 70/30. Cette méthode permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiements ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant des provisions pour sinistres à payer.

L'année 2020 comporte à ce titre une écriture complémentaire (reprise de provisions) de 9,3 M€ pour convergence des provisions techniques à l'ultime.

Le périmètre au 31 décembre 2020 comprend les principales branches suivantes : Auto-dommages, RC Auto, Incendie, Dommages, RC, Santé, et Construction en dommages et RCD (PSAP) pour les survenances 2020 et antérieures.

❖ Le résultat des Rentes

Le résultat des rentes s'élève au 31.12.2020 à -4,7 M€ contre - 2,9 M€ l'année précédente.

En 2020, 698 rentes ont été constituées ou révisées pour 16,1 M€ dont 631 Rentes Dépendances pour 11,2 M€, 41 rentes AP pour 2,1 M€.

L'année 2020 a été caractérisée notamment par une hausse importante des décès enregistrés (755 en 2020 contre 608 en 2019 soit + 24 %). En conséquence, bien qu'il y ait eu une hausse importante du nombre de rentes constituées (+ 64 rentes) le nombre de rentes actives au 31/12/2020 a baissé (-38 rentes).

❖ La Réassurance

La Réassurance des Caisses locales

Depuis 2016, à la suite de la mise en application d'un nouveau règlement de réassurance, la Caisse Régionale réassure les Caisses locales avec une réassurance de quote-part à 100%.

La Réassurance de la Caisse régionale

En 2020, la principale modification du Traité de Réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles (GMA) est un aménagement du Traité de Réassurance groupe avec une prise en compte d'événements exceptionnels et en particulier pour les sinistres COVID-19 : Réassurance à 70% par évènement au-delà du 1er seuil d'excédent (2,17 M€)

En 2020, le solde de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles représente pour Groupama Rhône-Alpes Auvergne un produit de 67,1 M€ contre un produit de 43,5 M€ en 2019 (avec le pool de rétrocession).

Cette réassurance représente -7,1 % des cotisations vs -4,6 % en 2019.

Ce produit de 67,1 M€ est dû

- à une forte participation de Groupama Assurances Mutuelles (et de la réassurance externe) sur les sinistres Covid-19
- et au rechargements des sinistres sécheresses 2018 et 2019 et 2020 (avec prise en charge en totalité du fait de l'activation du Stop Loss Cat Nat pour les exercices 2018 et 2019)
- et la prise en compte des rechargements des dossiers sinistres excédentaires comptabilisés au 31-12-2020

La Participation aux Bénéfices 2020 (PB) calculée en fonction des résultats techniques de la caisse régionale s'élève à 0 M€ comme au 31-12-2019.

Le résultat du pool de rétrocession, lié au mécanisme de réassurance entre les Caisses Régionales est une charge sinistre de 1,6 M€ contre une charge de 3,4 M€ en 2019. Ce montant est déterminé par Groupama Assurance Mutuelles et comporte des éléments prévisionnels. Au 31 décembre 2020, il intègre un montant de rétrocessions liés aux évènements Covid-19 toutes caisses régionales, qui représente une charge pour Groupama Rhône Alpes Auvergne de 1,4 M€.

La marge technique avant frais généraux, s'élève à 210,7 millions d'euros soit un taux de 22,1 % du chiffre d'affaires.

❖ Les frais généraux

Les frais généraux nets de la Caisse Régionale atteignent un montant de 218,4 millions d'euros, contre 220,3 M€ en 2019, soit une diminution de 0,9 % par rapport à 2019.

Les Frais Généraux nettes Caisse Régionale + Caisses Locales représentent un montant de 216,6 millions d'euros (22,9% du CA)

❖ Les points importants de 2020 des frais généraux sont les suivants :

■ La crise sanitaire Covid-19

Les impacts de la crise sanitaire se traduisent dans les frais généraux par

- des diminutions des charges de -4,6 millions d'euros principalement sur les postes de déplacements du personnel, frais de séminaires et animations extérieures, frais d'affranchissements.
- des frais généraux supplémentaires de 2,1 millions d'euros principalement par des achats d'équipements de protection individuels, des charges informatiques et des coûts liés à la téléphonie.

En 2020, les investissements réalisés se sont inscrits dans la continuité du projet d'entreprise. Un investissement important est consacré à la vie de la région, sur des projets qui permettent à l'entreprise d'affirmer son rôle d'acteur de proximité, d'entreprise ouverte et responsable vis-à-vis de son environnement, au cœur de la région et au cœur de la vie de ses clients.

■ Les investissements sur les postes Partenariat-Mécénat se sont poursuivis : soutien aux clubs et associations sportives, événements culturels, projets socio-éducatifs, aide à la lutte contre les maladies rares pour un montant total de 6,7 M€.

■ Une Enveloppe d'intéressement et Participation des salariés a été provisionnée dans les Comptes à hauteur de 3,2 millions d'euros y compris forfait social. La taxe sur les salaires de 0,3 M€ sera à la charge de GRAA.

■ Concernant les engagements sociaux, la baisse des taux a eu pour conséquence une augmentation des engagements IFC, Congés anniversaire, Médailles du travail, de 23,5 M€. Un versement complémentaire au fonds indemnités de fin de carrière géré par Groupama Gan Vie a été effectué pour un montant de 3,5 millions d'euros. En conséquence, les provisions pour risques associées aux engagements ont été ajustées par une reprise d'1,6 millions d'euros.

■ Les Produits Techniques (constitués principalement de la rémunération perçue en contrepartie de la distribution des produits d'assurance vie et de l'allocation forfaitaire CMU) s'élèvent à 22,7 millions d'euros contre 22,2 millions d'euros en 2019.

■ Les Produits non Techniques 2020 (constitués principalement de la rémunération perçue en contrepartie de la distribution de produits bancaires, de produits liés à l'immobilier et des subventions versées par Groupama MA pour compenser les coûts liés aux Certificats Mutualistes et à Orange Bank) s'élèvent à 5,4 millions d'euros (montant identique en 2019).

❖ Le Résultat de l'activité financière

Dans un contexte financier très perturbé en cours d'année par la crise sanitaire, la reprise des marchés en fin d'année a permis de limiter les impacts sur les placements financiers. Le résultat financier (hors frais généraux répartis) s'élève en 2020 à 30,8 millions d'euros, contre 45,3 millions d'euros en 2019. Il représente 3,2 % des Cotisations

Il est principalement constitué :

- des revenus nets récurrents : 32 millions d'euros constitués principalement par :
 - 16,5 M€ revenus d'obligations
 - 5,9 M€ revenus d'actions
 - 0,7 M€ revenus de trésorerie
 - 4,0 M€ revenus Immobilier
 - 2,6 M€ revenus perçus des titres de participations nationaux (dont 1,9 M€ de distribution par GMA)
 - 2,5 M€ de subvention de Groupama MA (accompagnement CM)
- des plus ou moins-values de cession à hauteur de 5,9 millions d'euros, dont principalement :
 - 1 M€ liés à des cessions d'obligations (surcotes/décotes compris)
 - 6,7 M€ liés à des cessions d'actions et OPCVM actions
- de dotation aux provisions à hauteur de 8,7 millions d'euros , dont une dotation sur le titre Wirecard société de paiement en ligne (2,8 M€) pour dépôt de bilan, des provisions sur titres non cotés pour 2,9 M€.

❖ Le Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2020 d'un montant de - 3,5 millions d'euros est constitué principalement

- du versement de la Contribution exceptionnelle au Fonds de solidarité mise en place par l'Etat de soutien au TPE et PME à hauteur de 1,8 millions d'euros des mouvements des provisions pour risques et charges.
- Le provisionnement de l'indemnité minimale à verser à Orange Bank (pour 2020 et 2021) de 1,5 M€ en conséquence de la sortie de la banque par le groupe.

❖ L'Impôt société

La charge d'impôt société 2020 diminuée de la réallocation d'impôt société sur les dividendes de Groupama Mutuelle d'Assurance (0,6 millions d'euros) et des crédits d'impôts famille et mécénat a été provisionnée pour un montant net de 4,5 millions d'euros. Les crédits d'impôt Famille et Mécénat ont permis de diminuer l'impôt société à hauteur de 1,1 millions d'euros.

Retraitement fiscal de charges non déductibles à l'impôt société (dépenses somptuaires,) : néant.

4. LE BILAN

Tous les fondamentaux du bilan sont positifs.

- A la clôture de l'exercice, le total du bilan de la caisse régionale est de 3.026,7 millions d'euros. Les capitaux propres sociaux de l'entreprise (hors résultat de l'exercice de 16 millions d'euros) s'élèvent à la clôture de l'exercice à 1.086,6 millions d'euros, contre 1.079,3 millions d'euros à fin 2019. La variation s'explique par d'une part l'affectation du résultat 2019 net de la rémunération des certificats mutualiste 2019 et d'autre part l'émission des certificats mutualistes en 2020.

Au Bilan du 31/12/2020 : CM Fonds d'établissement : 162 millions d'euros (contre 157 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Opérations de rachats en 2020 : 676.850 Certificats mutualistes ont fait l'objet d'un rachat en 2020. Ils ont tous fait l'objet d'une souscription en 2020. Par conséquent, au 31 décembre 2020, il n'y a pas de certificat mutualiste auto-détenu par la Caisse régionale.

- La marge de solvabilité 2020 représente un taux de couverture de 282 % en normes Solvabilité 2.
- Au-delà des fonds propres et des provisions d'équilibre, la Caisse régionale dispose de marges de sécurité financière, constituées des plus-values latentes. Au 31 décembre 2020, les plus-values latentes atteignent 215,5 millions d'euros.
- Pour accélérer le processus de clôture des comptes, la Caisse régionale a eu recours à la méthode de calcul estimative sur certaines provisions.
- En application de l'article D.441-4 du code du Commerce, le solde des dettes de Groupama Rhône-Alpes Auvergne à l'égard de ses fournisseurs, s'élève à 14 K€ au 31 décembre 2020. L'entreprise règle ses factures dans un délai de 60 jours date d'émission de la facture.

Le solde des créances de Groupama Rhône-Alpes Auvergne à l'égard des clients de la gestion immobilière s'élève à 538 K€.

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Tableau de présentation des informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce

<p>Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce</p> <p>Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)</p>
--

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	0	X				18	4	X				607
Montant total des factures concernées	0,00	226,87	334,99	41,31	13 442,23	14 045,40	13 874,03	3 858,23	10 429,61	101,99	523 725,41	538 115,24
(préciser HT ou TTC)		TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,01%	X					
(préciser HT ou TTC)		TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)	X						0,39%	0,11%	0,29%	0,00%	14,67%	15,07%
(préciser HT ou TTC)	X						TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0					0						
Montant total des factures exclues	0,00					0,00						
(préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)					- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)						

- Les comptes de l'exercice 2020 ont été soumis à plusieurs instances régionales : le Comité d'audit des comptes, et le Conseil d'administration de la Caisse Régionale.
- Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport de gestion : l'estimation de la charge sinistres des pertes d'exploitation liée à la crise sanitaire, a été faite avec des méthodes de calcul prudentes prenant en compte les sinistres allant jusqu'au 20 janvier 2021 (perspective donnée par le gouvernement au moment de l'arrêté des comptes 2020). La date de réouverture des bars et des restaurants étant reportée, la charge complémentaire qui impacterait l'exercice 2021 est estimée entre 1 M€ et 5 M€ net de réassurance.



III/ LES COMPTES ANNUELS 2020

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

ANNEXE

GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE - Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	20 615 975,64	17 234 663,81
3 Placements :	1 715 018 284,72	1 530 118 426,88
3a Terrains et constructions	189 969 167,21	178 551 350,43
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participations	509 862 445,98	506 008 314,89
3c Autres placements	1 015 186 671,53	845 558 761,56
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	810 403 510,29	706 135 525,73
5a Provisions pour primes non acquises et risques en cours	45 033 619,94	43 178 594,17
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	597 996 480,91	500 125 937,64
5f Provisions/participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	167 373 409,44	162 830 993,92
6 Créances :	288 614 494,77	264 559 495,79
6a Créances nées d'opérations d'assurance directes :	175 172 928,02	178 049 542,53
6aa Primes restant à emettre	6 188 394,01	10 099 156,86
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	168 984 534,01	167 950 385,67
6b Créances nées d'opérations de réassurance	29 240 037,65	2 166 203,60
6c Autres créances :	84 201 529,10	84 343 749,66
6ca Personnel	219 380,04	245 295,91
6cb Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	461 580,47	1 018 534,44
6cc Débiteurs divers	83 520 568,59	83 079 919,31
7 Autres actifs :	153 511 542,88	303 583 382,39
7a Actifs corporels d'exploitation	18 797 011,15	17 343 767,93
7b Comptes courants et caisse	134 714 531,73	286 239 614,46
8 Comptes de régularisation actif :	38 502 011,68	40 091 305,10
8a Intérêts et loyers acquis non échus	8 792 669,01	10 549 547,90
8b Frais d'acquisition reportés	23 672 495,00	23 636 155,82
8c Autres comptes de régularisation	6 036 847,67	5 905 601,38
9 Différence de conversion	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	3 026 665 819,98	2 861 722 799,70

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
1 Capitaux propres :	1 102 547 058,02	1 085 526 587,09
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	168 725 803,23	163 913 453,23
1c Réserves de réévaluation	115 239,16	115 239,16
1d Autres réserves	575 289 091,05	572 848 953,27
1g Ecart résultant des changements de méthode au 01.01.95	-149 400,05	-149 400,05
1h Subventions d'investissements		
1e Report à nouveau	75 480 428,78	75 480 428,78
1f Résultat de l'exercice	15 994 988,24	6 227 005,09
1i Ecart de dévolution	267 090 907,61	267 090 907,61
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	1 778 925 030,89	1 607 788 161,64
3a Provisions pour primes non acquises et risques en cours	144 040 032,09	140 714 225,57
3d Provisions pour sinistre (Non-Vie)	1 291 892 990,69	1 133 707 021,60
3g Provisions pour égalisation	35 746 130,39	35 464 354,87
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	307 245 877,72	297 902 559,60
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions pour risques et charges	23 275 939,04	25 328 367,04
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	120 911 972,66	142 207 385,34
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directes	9 985 492,29	8 204 090,77
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	2 080 354,41	23 535 295,97
7d Dettes envers des établissements de crédit	15 245 740,70	20 810 455,32
7e Autres dettes :	93 600 385,26	89 657 543,28
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	8 277 593,18	7 833 844,70
7ec Personnel	19 377 921,10	17 438 413,04
7ed Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivité publiques	22 955 226,75	21 955 482,87
7ee Créanciers divers	42 989 644,23	42 429 802,67
8 Comptes de régularisation passif	1 005 819,37	872 298,59
9 Différence de conversion		
TOTAL DU PASSIF	3 026 665 819,98	2 861 722 799,70

GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
Compte de résultat au 31 décembre 2020

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE

	Opérations brutes	Cessions & Rétrocessions	31/12/2020	31/12/2019
1 Primes acquises :	970 572 267,84	339 488 639,40	631 083 628,44	618 832 397,08
1a Primes	973 898 074,36	341 343 665,17	632 554 409,19	626 783 700,59
1b Variations des PNA et REC	-3 325 806,52	-1 855 025,77	-1 470 780,75	-7 951 303,51
2 Produits des placements alloués	13 972 432,00		13 972 432,00	19 840 696,00
3 Autres produits techniques	22 669 596,75		22 669 596,75	22 602 995,22
4 Charges des sinistres :	-853 402 474,15	-354 944 756,99	-498 457 717,16	-513 585 249,35
4a Prestations et frais payés	-695 216 505,17	-257 074 213,72	-438 142 291,45	-450 504 697,91
4b Charges des provisions pour sinistres	-158 185 968,98	-97 870 543,27	-60 315 425,71	-63 080 551,44
5 Charges des autres provisions techniques	-9 343 318,12	-4 542 415,52	-4 800 902,60	-1 735 364,28
6 Participation aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-171 507 664,51	-48 729 665,36	-122 777 999,15	-124 735 649,90
7a Frais d'acquisition	-159 137 392,93		-161 013 312,81	-161 013 312,81
7b Frais d'administration	-12 370 271,58		-13 505 859,12	-13 505 859,12
7c Commissions reçues des réassureurs		-48 729 665,36	49 783 522,03	49 783 522,03
8 Autres charges techniques	-26 427 749,35		-26 427 749,35	-25 259 571,45
9 Variation de la provision pour égalisation	-281 775,52		-281 775,52	1 076 463,17
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	-53 748 685,06	-68 728 198,47	14 979 513,41	-2 963 283,51

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE

	31/12/2020	31/12/2019
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	14 979 513,41	-2 963 283,51
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	51 576 181,76	74 837 321,22
3a Revenus des placements	37 645 721,23	36 069 990,39
3b Autres produits des placements	5 097 724,87	5 310 809,94
3c Profits provenant de la réalisation des placemts	8 832 735,66	33 456 520,89
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-20 782 189,18	-29 542 918,27
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-3 025 224,50	-3 809 080,30
5b Autres charges des placements	-14 361 593,68	-10 643 121,80
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 395 371,00	-15 090 716,17
6 Produits des placements transférés	-13 972 432,00	-19 840 696,00
7 Autres produits non techniques	5 382 545,73	5 415 500,48
8 Autres charges non techniques	-13 386 534,58	-12 544 820,07
9 Résultat exceptionnel :	-3 505 820,90	-977 665,76
9a Produits exceptionnels	908 011,17	200 093,87
9b Charges exceptionnelles	-4 413 832,07	-1 177 759,63
10 Participation des salariés	0,00	0,00
11 Impôts sur les bénéfices	-4 296 276,00	-8 156 433,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 994 988,24	6 227 005,09

ANNEXE
COMPTES ANNUELS
31-12-2020



Groupama
Rhône-Alpes Auvergne

SOMMAIRE

CHAPITRE 1

CARACTERISTIQUES DE GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

REGLES & DISPOSITIONS DU CODE DES ASSURANCES

CHANGEMENTS DE METHODE INTERVENUS EN 2020

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

I – LES OPERATIONS D'ASSURANCE

1.1 - COTISATIONS

1.2 - FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES

1.3 – SINISTRES PAYES

1.4 – LES PROVISIONS TECHNIQUES

1.5 - PROVISIONS POUR FRAIS DE GESTION DES SINISTRES

1.6 - REASSURANCE DES CAISSES LOCALES

1.7 - OPERATIONS D'ASSURANCE CEDEES

1.8 HORS BILAN REASSURANCE

1.9 CREANCES ET DETTES

II – LES CAPITAUX PROPRES

III - LES ACTIFS

3.1 - ART R343-9

3.2 - LES TITRES DE PARTICIPATION

3.3 - LES TITRES À REVENU FIXE RELEVANT DE L'ARTICLE R343-9

3.4 - LES TITRES A REVENU VARIABLE RELEVANT DE L'ARTICLE R343-10

3.5 - OPERATIONS EN DEVISES

3.6 - PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

IV – LES AUTRES OPERATIONS

4.1 - LES FRAIS GENERAUX

4.2 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

4.3 - LE RESULTAT NON TECHNIQUE

4.4 - LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

4.5 - FISCALITE

V – CONSOLIDATION

CHAPITRE 2

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

CARACTERISTIQUES DE GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE Mutuelle d'Assurance

La Caisse Régionale Groupama Rhône Alpes Auvergne est constituée sous la forme de syndicat professionnel. C'est une Caisse de réassurance mutuelle agricole régie par l'article L 771-1 du code rural et par les articles L 322-26-4 et L 322-27 du code des assurances.

La Caisse Régionale a pour objet :

1. de réassurer les Caisses Locales d'assurances mutuelles agricoles créées conformément à l'article L 771-1 du code rural, qui ont adhéré aux statuts de la Caisse Régionale
2. conformément aux dispositions de l'article R 322-132 du code des assurances, de se substituer aux Caisses Locales qu'elle réassure, dans la constitution des garanties prévues par la réglementation des assurances et l'exécution des engagements d'assurance pris par lesdites caisses.
3. de réassurer des sociétés d'assurance mutuelles telles que définies à l'article L 322-26-1 du Code des assurances, des unions de sociétés d'assurance mutuelles telles que définies à l'article L 322-26-3 du Code des assurances et des sociétés mutuelles d'assurance à caractère régional, telles que définies aux articles R 322-93 et R 322-97 du code des assurances, qui ont adhéré aux statuts de la Caisse Régionale
4. de réassurer des mutuelles ou unions de mutuelles telles que définies aux articles L 111-1 et L 111-2 du code de la mutualité, qui ont adhéré aux statuts de la Caisse Régionale
5. de réassurer des institutions de prévoyance ou unions d'institutions de prévoyance telles que définies aux articles L 931-1 et L 931-2 du code de la Sécurité Sociale et L 727-2 II du Code Rural.
6. de rétrocéder à une entreprise d'assurance ou de réassurance constituée sous forme d'assurance mutuelle agricole, dont la majorité des droits de vote est détenue conformément à l'article R 322-120, 4°, du code des assurances, tout ou partie des risques pris en charge, susceptibles d'être réassurés.
7. de réassurer des risques venant de rétrocessions de l'entreprise d'assurance ou de réassurance visée à l'alinéa précédent quelle que soit la situation de ces risques.
8. de favoriser le développement de la Mutualité Agricole et de faciliter le fonctionnement des Caisses Locales, des Mutuelles d'assurance, des Mutuelles ou Unions et des Institutions de prévoyance ou Unions sociétaires en leur servant d'organe d'étude et de défense.
9. d'effectuer toutes opérations, autres que celles mentionnées aux paragraphes précédents, dans les limites fixées par la législation applicable aux caisses d'assurances mutuelles agricoles.

Les opérations de la Caisse Régionale s'appliquent aux opérations d'assurance portant sur des risques relevant des branches 1 à 18 de l'article R 321-1 du code des assurances.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

• CRISE SANITAIRE COVID-19

L'année 2020 a été bouleversée à compter du mois de mars par la pandémie de la Covid-19, avec des impacts majeurs sur l'économie, les personnes physiques et morales et les marchés. Pour le secteur de l'assurance, les conséquences de cette crise sont également importantes accroissant le niveau de jugement nécessaire à l'évaluation de certains postes du bilan.

En réaction aux effets économiques de cette pandémie, Groupama Rhône Alpes Auvergne s'est inscrite dans une démarche de soutien à ses clients et sociétaires au travers de plusieurs actions:

- Des mesures de réduction de primes en particulier pour les professions agricoles (deux mois de réduction de primes sur les tracteurs), les ACPS (artisans, commerçants et professionnels de services) pour un montant global de 6 millions d'euros,
- La Contribution au Fonds de solidarité mise en place par l'Etat de soutien au TPE et PME à hauteur de 1,8 millions d'euros (charge comptabilisée en résultat exceptionnel)
- La Contribution aux dépenses de l'Etat liées à la gestion de l'épidémie de Covid-19 pour 7,9 millions d'euros. Cette contribution correspondant à 2,6% des primes santé de 2020 et à 1,3% des primes santé estimées pour 2021 est demandée aux organismes de complémentaire santé en contrepartie des moindres dépenses sur la branche santé que ces organismes ont constatés durant la crise sanitaire. Conformément aux dispositions de l'Article 3 du règlement ANC 2020-11, la contribution exceptionnelle instaurée par les articles 3 et 13 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2021, est comptabilisée en provision pour sinistre à payer.
- Des mesures citoyennes pour 0,45 millions d'euros (dons en faveur de fondation d'établissements médicaux, fonds solidaire)

La Sinistralité 2020 a été impactée par la Crise Sanitaire :

- Impact de la Covid-19 sur la Sinistralité 2020
Groupama Rhône Alpes Auvergne a pris en charge au 31/12/2020 des sinistres relatifs à de la perte d'exploitation pour fermeture administrative (PEFA) et de l'annulation d'évènements dont la charge totale est de 127 M€ brut (30 M€ nette de réassurance). Ils sont constitués de sinistres PEFA à hauteur de 96 M€ brut (25 M€ net de réassurance) et de sinistres annulation d'évènements à hauteur de 31 M€ brut (5 M€ net de réassurance). Le risque est largement pris en charge par les protections de réassurance.

D'une manière générale et, plus spécifiquement sur ces risques, Groupama Rhône Alpes Auvergne a également procédé à des travaux d'examen très attentifs de ses clauses contractuelles et a déployé une politique de respect scrupuleux de ses engagements.

Le contexte particulier a également conduit Groupama Rhône Alpes à renforcer les éléments de jugement pour l'appréciation d'un certain nombre d'engagements :

- Concernant l'évaluation des provisions techniques, la crise sanitaire liée au COVID 19 et la période de confinement ont modifié la survenance et la cadence de développement habituelle des sinistres rendant l'exercice d'estimation des provisions techniques plus délicat cette année. Les périodes de confinement ont impacté la sinistralité courante (baisse de la fréquence sur certaines branches comme par exemple l'automobile ou la santé pendant la période de confinement ou cumul de sinistralité sur d'autres). Les méthodes qui se basent sur l'analyse des cadences passées peuvent amener à une sous ou sur estimations des provisions techniques. Ainsi, les paramètres des modèles ont été adaptés et des méthodes alternatives moins sensibles aux cadences de survenance ou de règlement de sinistres ont été utilisées de manière additionnelle pour évaluer les provisions pour sinistres.
- Sur le plan des impayés, la crise sanitaire a conduit à une vigilance particulière sur les impayés de primes qui sont comptabilisés en diminution des primes acquises. Afin d'anticiper d'éventuels problèmes de recouvrement de primes dans les mois à venir pouvant aboutir à plus long terme à des créances irrécouvrables, des analyses ont été réalisées et une provision complémentaire de créances douteuses a été constatée pour un montant de 1 M€, mais aucune aggravation des encaissements n'a été constatée.

Il convient par ailleurs de noter que les placements financiers n'ont pas été sensiblement impactés par cette crise et que les modalités de provisionnement de ces actifs sont restées inchangées.

En synthèse, il convient de souligner la très bonne résistance des fondamentaux de l'entité dans ce contexte sanitaire. Ceci se matérialise en particulier par le niveau de solvabilité de l'entreprise qui se maintient à un très bon niveau. L'hypothèse de continuité d'exploitation qui sous-tend l'élaboration de ses comptes reste donc parfaitement pertinente.

- **SECHERESSE**

Les étés 2018, 2019 et 2020 ont été marqués par une succession de fortes chaleurs et de précipitations importantes. L'alternance de sécheresse et de réhydratation des sols a eu pour conséquence de provoquer des mouvements de terrains, occasionnant des dégâts, notamment, sur les habitations. L'État considère ce phénomène de dérèglement climatique et prend des arrêtés interministériels "portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages matériels directs" provoqués par ces mouvements de terrains. Les décrets 2018 ont été publiés en 2019 et les décrets 2019 ont été publiés en 2020. Les décrets 2020 ne sont pas encore publiés. Dans les comptes 2020 des dotations complémentaires au titre de 2018, 2019 et 2020 ont été constatées à hauteur de 34,8 M€ (brutes avant réassurance) pour un total de provisions de 78,9 M€ pour ces trois années.

• **CERTIFICATS MUTUALISTES**

L'Assemblée générale de Groupama Rhône Alpes Auvergne du 5 juin 2020, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, a autorisé l'émission d'un montant de 5 millions € de certificats mutualistes, divisée en 500 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une Caisse locale ou assurée par une entreprise appartenant au Groupe Groupama par l'intermédiaire de la Caisse régionale.

Les impacts dans les comptes 2020 sont les suivants :

Au Bilan du 31/12/2020 : CM Fonds d'établissement : 162 M€ (contre 157 M€ au 31 décembre 2019).

Opérations de rachats en 2020 : 676.850 Certificats mutualistes ont fait l'objet d'un rachat en 2020. Ils ont tous fait l'objet d'une souscription en 2020. Par conséquent, au 31 décembre 2020, il n'y a pas de certificat mutualiste auto-détenu par la Caisse régionale.

CHANGEMENTS DE METHODE INTERVENUS EN 2020

Néant

EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

L'estimation de la charge sinistres des pertes d'exploitation liée à la crise sanitaire, a été faite avec des méthodes de calcul prudentes prenant en compte les sinistres allant jusqu'au 20 janvier 2021 (perspective donnée par le gouvernement au moment de l'arrêté des comptes 2020). La date de réouverture des bars et des restaurants étant reportée, la charge complémentaire qui impacterait l'exercice 2021 est estimée entre 1 M€ et 5 M€ net de réassurance.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes individuels de Groupama Rhône Alpes Auvergne sont établis et présentés conformément aux dispositions :

- du code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016 et le règlement ANC n°2020-11 du 22 décembre 2020 .

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- principe de prudence,
- principe de non compensation,
- principe de séparation des exercices.

L'annexe recense les informations considérées comme significatives pour une juste appréciation des résultats, du patrimoine et de la situation financière de la société, ainsi que des risques qu'elle assume.

I – LES OPERATIONS D’ASSURANCE

1.1 - COTISATIONS

Les cotisations comprennent :

Les cotisations émises dans l'exercice, nettes d'annulations, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Toutes les opérations sont réalisées en France. (avec de la LPS sur 8 pays pour 695 K€ de CA)

1.2 - FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan conformément à l'article R332-5 du Code des Assurances.

1.3 – SINISTRES PAYES

Les prestations et frais payés au titre des affaires directes ou acceptées (en application des traités de réassurance) constituent la charge des sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Les frais accessoires sont intégrés aux sinistres, ainsi que les frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

1.4 – LES PROVISIONS TECHNIQUES

■ TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES

En KEuro	31.12.2019	31.12.2020	VARIATION
Total Provisions de Sinistres	1 086 480	1 242 174	155 694
Total Provisions de Rentes	163 559	165 551	1 992
Prov Fonds stabilité dépendance	11 511	12 276	765
Prov Egalisation risques atmosphériques	23 055	22 475	-580
Provision Egalisation acceptations	898	995	97
Total Provisions d'égalisations	35 464	35 746	282
Provisions pour Risques Croissants	123 618	123 413	-205
Provisions pour Risques en cours	7 697	15 119	7 422
Provisions pour Frais de gestion des Sinistres	50 256	52 882	2 626
PROV SINISTRES BRUTS	1 467 074	1 634 885	167 811
PROV COTISATIONS EMISES NON ACQUISES	140 715	144 040	3 325
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	1 607 789	1 778 925	171 136

■ PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER (y/c tardifs)

En KEuro	31.12.2019	31.12.2020	VARIATION
Provisions sinistres à payer	907 660	1 046 757	139 097
Provisions sinistres tardifs	121 370	123 878	2 508
Provisions supplément réglementaire	0	0	0
Acceptations	52 157	55 958	3 801
Provision Sinistres à payer	1 081 187	1 226 593	145 406
Prévisions de recours	-62 356	-59 105	3 251
Provisions pour sinistres nettes de recours	1 018 831	1 167 488	148 657
PSNEM	67 649	74 686	7 037
Acceptations PSNEM	0	0	0
PSNEM Affaires directes et acceptations	67 649	74 686	7 037
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER (y/c tardifs)	1 086 480	1 242 174	155 694

- **Les provisions pour sinistres en affaires directes et en acceptations de réassurance** représentant l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer brutes s'élève à 1.635 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiements ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) intégrant les modifications apportées par le règlement ANC n° 2016-12 des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et des prévisions de recours.

Trois méthodes de calcul sont utilisées :

- > Evaluation dossier par dossier conformément à l'article R331-15 du code des assurances
- > Evaluation au coût moyen pour les sinistres de certaines catégories, survenues au cours des deux dernières années et dont le coût total prévisionnel est inférieur au seuil déterminé
- > Evaluation actuarielle selon les cadences de règlements et de charges

- **En risque construction,**

Hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non), il est constitué, séparément pour les Garanties Décennales de Responsabilité Civile et pour les Garanties Décennales de Dommages aux Ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, (PSNEM) calculée conformément à la méthode fixée par les articles R 331-17-2 et A.331-21 du Code des Assurances.

- **Dépendance**

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 135,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 (dont 123,4 millions d'euros au titre de la provision pour risques croissants). Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,04% (75% TME). Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance- loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance.

La caisse régionale réalise annuellement un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires.

- **Acceptations**

Les opérations de réassurance acceptées concernent exclusivement des rétrocessions provenant de GROUPAMA MA.

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traité par traité dès réception des informations transmises par GROUPAMA MA.

En l'absence d'information suffisante, les comptes non reçus à la clôture de l'exercice font l'objet d'estimations avec pour contrepartie des comptes de régularisation qui sont soldés à réception des montants définitifs.

■ PROVISIONS DE RENTES

Les provisions mathématiques des rentes, constituées conformément à l'article R 331-6-1° du Code des Assurances, représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux moyen des emprunts de l'Etat (TME) observé en fin d'exercice.

En KEuro	31.12.2019	31.12.2020	Variation
Provisions mathématiques de rentes	153 599	155 534	1 935
Part des Fonds internes de revalorisation rentes	-2 593	-2 438	155
Provision pour frais futurs	246	238	-8
			0
Fds de revalorisation & de stabilité des rentes	5 909	5 877	-32
Rentes Fluctuation Taux Int.	0	0	0
Rentes - impact Tables BCIV	943	928	-15
Rentes - Prothèses	666	688	22
Rentes Loi de maintien	964	890	-74
Rentes en-cours individuelles	2 002	1 860	-142
Rentes en-cours collectives	0	0	0
Rentes PM RC revalo non prises	1 821	1 975	154
Autre provision équilibre	0	0	0
Total - Prov Equilibre Rentes	163 557	165 552	1 995

Les provisions sont calculées sur la base du terme contractuel indiqué dans les Conditions Générales ou Particulières des contrats, et non sur l'âge légal de départ en retraite. Un complément destiné à couvrir les conséquences de la réforme des retraites sur les rentes individuelles et collectives a été comptabilisé en autres provisions d'équilibre.

Tables : Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire.

En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence des provisions mathématiques des rentes viagères non-vies complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

Suite à la publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011, l'entreprise a aussi augmenté depuis cette même date ses provisions par une provision complémentaire s'appuyant sur les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-2002).

■ PROVISIONS POUR EGALISATION DES RESULTATS ET EQUILIBRE

Conformément aux dispositions de l'article R331-6 -6 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manières facultatives et constituées en franchise d'impôt. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Au 31/12/2020, les provisions pour égalisation des résultats et équilibre concernent :

- L'Assurance Dépendance. Cette provision permet d'immobiliser une part des produits financiers de ce risque, sous la forme de fonds de stabilité. Les fonds de stabilité assurent leur rôle de sécurité des engagements sur le long terme, en équilibrant les impacts sur le compte de résultat technique global.
- Les risques acceptés, pool de rétrocession avec Groupama MA
- L'égalisation des risques atmosphériques : cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques grêles, catastrophes naturelles, pollution et attentats.

En Keuro	01/01/2020	Dotations	Reprises	31/12/2020
Provision Risques Atmosphériques	23 055	22 475	23 055	22 475
Provision Fonds stab.Fin. Dépendance	142	126	142	126
Provision Fonds stab.Tech. Dépendance	11 356	12 129	11 356	12 129
Provision Fonds Groupama autonomie	9	14	9	14
Provision Fonds de revalo. Groupama autonomie	4	7	4	7
Provision Egalisation acceptations	898	995	898	995
Total Provisions Egalisation	35 464	35 746	35 464	35 746

■ PROVISIONS POUR RISQUES CROISSANTS

Conformément à l'article A 331-6 du Code des Assurances, une provision pour risques croissants est constatée dans le cadre de la garantie « Assurance dépendance ».

Cette provision, calculée en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription pour chacun des assurés, est appréciée sur base prospective, en retenant la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En KEuro	31.12.2019	31.12.2020	VARIATION
Provisions pour Risques Croissants	123 618	123 413	-205

■ PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS

Une provision pour risques en cours est constituée conformément aux articles R343-7 et A 331-17 du Code des Assurances lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

En KEuro	31.12.2019	31.12.2020	VARIATION
Provisions pour Risques en cours	7 697	15 119	7 422

■ PROVISION POUR COTISATIONS EMISES NON ACQUISES

Elles sont constituées conformément aux articles R 331-6-2° et A 331-16 du code des assurances, pour l'ensemble des risques, à l'exception de l'assurance construction décennale et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement.

Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours s'écoulant entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

En KEuro	31.12.2019	31.12.2020	VARIATION
Provisions Cotisations émises non acquises	140 529	143 795	-3 266
Provisions CENA Pool de Rétro	186	245	-59

1.5 - PROVISIONS POUR FRAIS DE GESTION DES SINISTRES

Elles sont constituées conformément à l'article R 331-16 du code des assurances.

Elles sont obtenues par l'application aux provisions pour sinistres à payer y compris la PSNEM et aux prévisions de recours, d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années. Une provision pour frais de gestion des sinistres est également appliquée sur les provisions mathématiques de rentes.

En KEuro	31.12.2019	31.12.2020	VARIATION
Prov. frais de gestion des sinistres	41 144	43 531	2 387
Prov. frais de gestion PSNEM	3 093	3 280	187
Prov. frais de gestion des recours	2 990	2 908	-82
Provision pour frais de gestion PM	3 011	3 144	133
Provision pour frais de gestion BCIV	18	19	1
Total Provisions Frais de gestion	50 256	52 882	2 626

1.6 - REASSURANCE DES CAISSES LOCALES

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques conformément au traité de réassurance approuvé en Assemblée Générale le 31 mars 2017. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent avec une réassurance de quote part à 100% dans les comptes de la Caisse Régionale.

D'autre part, l'impôt sur les sociétés des Caisses Locales est pris en charge par la Caisse Régionale, selon la décision du conseil d'administration.

Cela représente un montant de 575 K€ pour l'exercice 2020.

1.7 - OPERATIONS D'ASSURANCE CEDEES

Groupama Rhône Alpes Auvergne est réassuré auprès de Groupama MA, dans les conditions fixées par le Règlement Général de Réassurance adopté le 30 juin 1994, à effet du 1er janvier 1995 et dont la dernière modification de la section II – Règlement Général de Réassurance – de la Convention de Réassurance a été approuvée par les parties le 09 décembre 2014 à effet du 1er janvier 2014 conformément à la procédure prévue à l'article 3 de la Section I – Dispositions générales – de la Convention de Réassurance approuvée le 17 décembre 2003 .

Cette réassurance comprend dans tous les risques une cession de quote-part, complétée à chaque fois que nécessaire et selon le type d'aléa présenté par chaque branche, par une protection en excédent de sinistre ou un excédent de perte annuelle ou une combinaison de ces deux formules.

1.8 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.
Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

1.9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés de 18 743 K€ au 31 décembre 2020 sont constitués par des cautions bancaires, des garanties financières, et du solde restant à souscrire sur les Certificats Mutualistes (880 K€).

Il n'y a pas d'engagements reçus au 31 décembre 2020

II – LES CAPITAUX PROPRES

- En application de l'avis n° 95-07 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 12 Septembre 1995, et du Code des Assurances, au 1^{er} janvier 1995, a été imputé directement par les capitaux propres dans un **poste spécifique intitulé "Ecart des changements de méthodes"**. Ce changement concernait les dépréciations à caractère durable des actifs, constatées au 1er Janvier 1995 et non provisionnées à la clôture de l'exercice 1994.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions à caractère durable imputées sur les capitaux propres, les reprises ultérieures doivent recevoir le même traitement sauf si elles permettent de compenser des moins-values de cession enregistrées dans le compte de résultat.

Ce compte présente un solde de 149 K€ au 31 décembre 2020.

- **Ecart de dévolution :**

Ce poste correspond à la contrepartie des apports par la CCAMA à la Caisse Régionale, des titres Groupama SA et Groupama Holding qu'elle détenait lors de sa dissolution en date du 18 décembre 2003. Cette opération est venue renforcer les fonds propres de Groupama Rhône Alpes Auvergne de 267 millions d'euros.

- **Certificats Mutualistes admis en Fonds d'Etablissement :**

L'Assemblée générale mixte du 10 novembre 2015 connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, avait autorisé l'émission d'un montant de 72,6 millions € de certificats mutualistes, divisée en 7 260 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros. La commercialisation avait débuté le 1er décembre 2015. Au 31 janvier 2020, la totalité de l'enveloppe est souscrite.

L'Assemblée générale de Groupama Rhône Alpes Auvergne du 5 avril 2019, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, a autorisé une nouvelle émission d'un montant de 15 millions € de certificats mutualistes, divisée en 1.5 millions de certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public. La commercialisation avait débuté le 12 avril 2019.

L'Assemblée générale de Groupama Rhône Alpes Auvergne du 5 juin 2020, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, a autorisé l'émission d'un montant de 5 millions € de certificats mutualistes, divisée en 500 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une Caisse locale ou assurée par une entreprise appartenant au Groupe Groupama par l'intermédiaire de la Caisse régionale.

Les impacts dans les comptes 2020 sont les suivants :

Au Bilan du 31/12/2020 : CM Fonds d'établissement : 162 M€ (contre 157 M€ au 31 décembre 2019).

Opérations de rachats en 2020 : 676.850 Certificats mutualistes ont fait l'objet d'un rachat en 2020. Ils ont tous fait l'objet d'une souscription en 2020. Par conséquent, au 31 décembre 2020, il n'y a pas de certificat mutualiste auto-détenu par la Caisse régionale.

III - LES ACTIFS

3.1- ART R332-2

L'article R.332-2 du Code des assurances énumère les actifs pouvant venir en représentation des engagements des sociétés d'assurance.

Parmi ceux-ci, le code distingue deux grandes catégories :

- **Les obligations** (art. R.343-9)

Obligations dont les flux futurs sont connus, valorisées en coût historique amorti.

- **Les autres actifs** (art. R.343-10)

Sont valorisés à leur prix de marché.

Les immeubles et parts de SCI,
Les valeurs mobilières et parts de FCP,
Les prêts,
Les obligations perpétuelles.
Les produits structurés.

Les règles de comptabilisation des actifs de ces deux catégories sont différentes et des provisions spécifiques viennent constater l'éventuelle dépréciation de ces titres.

3.2- LES TITRES DE PARTICIPATION

- ⊙ **Les titres de participation** regroupent les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.
Les titres sont enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition.

- ⊙ **Provision des titres de participation**

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière. Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

⊙ **Valorisation des Certificats Mutualiste Groupama Assurances Mutuelles détenus par les Caisses Régionales**

Au 31 décembre 2020, et suite à l'opération de transformation, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan de Groupama Rhône Alpes Auvergne pour une valeur brute comptable de 498.5 M€.

Leur valorisation repose sur la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles. Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles. La valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles s'appuie ainsi sur une valorisation des actifs détenus par Groupama Assurances Mutuelles (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de Groupama Assurances Mutuelles. Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.

- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

3.3- LES TITRES À REVENU FIXE RELEVANT DE L'ARTICLE R343-9

■ VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat.

En application de l'article R343-9 du Code des Assurances, la différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement de chaque ligne de titre est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. (Principe de l'étalement des « surcôte-décôte »)

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au 31 décembre 2020.

■ PROVISIONS SUR VALEURS DE PLACEMENTS AMORTISSABLES

Le Code des assurances précise que les valeurs amortissables réglementées relevant de l'article R343-9 ne font pas l'objet d'une provision. Une provision pour émetteur défaillant n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément à l'avis du CNC du 30 juin 2006.

3.4- LES TITRES A REVENU VARIABLE RELEVANT DE L'ARTICLE R343-10

■ TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, PARTS DE SOCIETES CIVILES OU IMMOBILIERES

- **La comptabilisation par composants** résultant de l'application du Règlement CRC 2002-10 a été appliquée dans les comptes sociaux au 01 janvier 2006, et ce à la fois sur les immeubles de placement et sur les immeubles d'exploitation directs et indirects (SCI).

Le règlement CRC énonce que « Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments. Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu »

Il en résulte que la valeur brute de construction est ventilée entre différents composants, définis comme des éléments de la construction ayant chacun une durée d'utilisation différente. Le traitement comptable des terrains reste inchangé.

Les agencements sont enregistrés en actif corporel d'exploitation, et ne sont pas inclus en R343-10.

- **Les 4 composants retenus sont :**

Gros œuvre ou coque : murs, planchers, charpente, ...

Clos et couvert : menuiseries extérieures, couverture, ravalement, portes automatiques...

Installations techniques : ascenseurs, chauffage, climatisation, réseaux électricité plomberie...

Agencements, équipements secondaires : aménagements intérieurs

■ **Mode d'amortissement des immeubles**

DÉSIGNATION	COMPOSANT	DURÉE (an)
HAB.ET BUREAUX AVANT 1945	Gros œuvre (coque)	120
	Clos et couvert	35
	Installations techniques	25
	Agencements, équipements secondaires	15
HAB.ET BUREAUX APRES 1945	Gros œuvre (coque)	80
	Clos et couvert	30
	Installations techniques	25
	Agencements, équipements secondaires	15
ENTREPOTS ET ACTIVITES	Gros œuvre (coque)	30
	Clos et couvert	30
	Installations techniques	20
	Agencements, équipements secondaires	10
COMMERCES	Gros œuvre (coque)	50
	Clos et couvert	30
	Installations techniques	20
	Agencements, équipements secondaires	15

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert.

■ **ACTIONS ET TITRES A REVENU VARIABLE**

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond

- pour les titres cotés au dernier cours au jour de l'inventaire
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.
- pour les parts de sociétés d'investissement à capital variable, et les parts de fonds commun de placement, au dernier prix de rachat publié.

■ **PRETS**

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

■ PROVISIONS POUR DEPRECIATION DURABLE

Le Code des assurances précise que pour les titres relevant de l'article R.343-10, les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable.

Pour ces valeurs, une provision pour dépréciation est constituée, ligne à ligne.

● Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés

Le caractère durable est présumé dans trois cas :

- Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable cotés notamment s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- Lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- S'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

● Méthodologie :

Selon l'avis 2002-F du CNC du 18 décembre 2002, le niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils ».

● Calcul des provisions :

- ⊙ **Si la cession est estimée à court terme** (turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc.), la provision sera de la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière (VB) et Prix de Revient (PR),
- ⊙ **Si la cession est susceptible d'intervenir à moyen ou long terme**, la provision sera égale
 - pour les titres non encore provisionnés, à la différence entre son prix de revient et sa valeur recouvrable. Cette valeur recouvrable a été fixée, sur la base d'une analyse multicritère et d'un horizon de détention à 4 ans, à la valeur de marché majorée de 30 %.
 - pour les titres déjà provisionnés, la valeur recouvrable n'est recalculée que si le cours a varié de plus ou moins 15 %, depuis la date où la provision a été modifiée pour la dernière fois.

⊙ **Provisions immobilières**

- Provisions pour dépréciation durable des placements immobiliers :
Dès lors que la dépréciation revêt un caractère durable, le code des Assurances (art 343-10) précise qu'une provision pour dépréciation doit être constatée.
- Provisions pour dépréciation durable des immeubles d'exploitation :
Les immeubles d'exploitation sont détenus dans une perspective à long terme.

■ **PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITE**

L'article R343-5 prévoit qu'une provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsqu'une moins-value latente nette globale est constatée sur l'ensemble des placements R.343-10. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisance de liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.
En application de la réglementation, Groupama Rhône Alpes Auvergne n'a pas constaté de provision pour risque d'exigibilité en 2020.

■ **TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS**

En K€	01/01/2020	Dotations	Reprises	31/12/2020
ACTIONS - OPCVM ACTIONS	3 602	1 892		5 494
OBLIGATIONS - OPCVM OBLIGATIONS	5 810	5 616	1 750	9 676
OPCVM ALTERNATIFS	0			0
IMMOBILIER	79	46	8	117
AUTRES ACTIFS	1 769	2 948		4 717
GROUPAMA HOLDING	0			0
TOTAL DES PROVISIONS	11 260	10 502	1 758	20 004

3.5 OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont enregistrées, conformément au Code des Assurances, dans chacune des devises utilisées. La conversion en Euro des opérations s'effectue en fin d'exercice sur la base des cours de change de chaque devise à la clôture.

3.6 PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis dans l'exercice (loyers, coupons, intérêts)

Les plus ou moins-values de cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré - premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Le résultat financier est affecté conformément aux dispositions du code des Assurances. Les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques sont répartis, entre le compte de résultat technique et le compte de résultat non technique au prorata des provisions techniques et des capitaux propres, selon les modalités réglementaires.

IV – LES AUTRES OPERATIONS

4.1 - LES FRAIS GENERAUX

- **Les frais généraux liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature.**

Ils sont ensuite répartis, pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement, au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse régionale.

La répartition des charges de gestion s'effectue dans les six destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres
- Les frais d'acquisition
- Les frais d'administration
- Les autres charges techniques
- Les charges des placements
- les autres charges non techniques (notamment pour les frais généraux liés à l'activité d'intermédiaire en opérations bancaires)

- **Intéressement – Participation des salariés**

Une provision de 2.435 K€, y compris forfait social et taxe sur les salaires, a été constituée au titre de l'intéressement 2020.

Il n'y a pas de participation légale des salariés en 2020.

- **Partenariats -Contrat de Naming Groupama Stadium**

Le 5 octobre 2020, Groupama Rhône Alpes Auvergne a renouvelé pour 2 ans (pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022) avec OL Groupe un contrat de naming du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais (du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2022) nommé Groupama Stadium. Ce contrat est un accord industriel global de naming.

Cet investissement du naming Groupama Stadium s'inscrit dans une politique active de partenariats de Groupama Rhône Alpes Auvergne et répond à deux objectifs majeurs :

- accroître le rayonnement de l'entreprise sur son territoire en tant qu'acteur majeur
- générer un courant d'affaires significatif, tant auprès des entreprises partenaires de l'OL que du grand public.

4.2 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Les Produits Techniques (constitués principalement de la rémunération perçue en contrepartie de la distribution des produits d'assurance vie, de la distribution des produits liés à l'immobilier, et de l'allocation forfaitaire CMU) s'élèvent à 22,7 M€ contre 22,6 M€ en 2019.

4.3 - LE RESULTAT NON TECHNIQUE

Le résultat non technique est principalement constitué des produits et charges liés à l'activité d'intermédiaire en opérations bancaires de Groupama Rhône Alpes Auvergne auprès d'Orange Bank.

4.4 - LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

■ LES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les mouvements des provisions sur engagements sociaux sont comptabilisés en résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel de l'exercice 2020 enregistre ainsi l'effet de la baisse des taux sur la période.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de Groupama Rhône Alpes Auvergne au 31/12/2020 :

Taux d'actualisation IDR : 0,50 % (en 2019 : 0,70%)

Taux d'actualisation Jours anniversaires Médailles du travail : 0,10 % (en 2019 : 0,40 %)

Table de mortalité : INSEE 12 04 durant la période d'activité

Complément IFC :

L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière a été actualisé sur l'exercice 2020 et évalué à 16.962 K€. Cet engagement est couvert par un fonds constitué dans le cadre du contrat d'assurance souscrit (en 12/1997) auprès de Groupama Gan Vie, et une provision pour risques et charges.

En 2020, il y a eu un versement complémentaire au Fonds Groupama Gan Vie d'un montant de 3 500 K€. Le fonds s'élève au 31 décembre 2020 à 14.048 K€. La provision pour risques et charges a été actualisée par une reprise de 2.409 K€ pour un montant total comptabilisé de 2.915 K€.

Congés Anniversaire

L'engagement au titre des congés anniversaire a été évalué au 31 décembre 2020 sur la base de méthodes actuarielles à 3.845 K€.

Un montant de 3.845 K€ est comptabilisé en provision pour risques et charges. La provision pour risques et charges a été actualisée par une dotation de 695 K€.

Médailles du travail

L'engagement au titre des médailles du travail a été évalué au 31 décembre 2020 sur la base de méthodes actuarielles à 2.464 K€.

Un montant de 2.464 K€ a été comptabilisé en provision pour risques et charges. La provision pour risques et charges a été actualisée par une dotation de 50 K€

■ INDEMNITES DIFFEREES DES MANDATAIRES

L'engagement au titre du versement d'une rente viagère dite "indemnité différée" a été actualisé au 31/12/2020. Cette rente est versée aux conseillers mandataires dès lors que ces derniers ont cessé leur activité, atteints l'âge de 65 ans et justifient d'au moins 10 ans d'activité dans la fonction. Ces modalités de gestion et d'attribution sont prévues dans un règlement arrêté par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. Une provision pour risques et charges est présente dans les comptes au 31 décembre 2020 pour un montant de 13.247 K€. La provision a été ajustée au 31 décembre 2020 par une reprise de 376 K€.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de cet engagement ont été les suivantes au 31/12/2020 :

Taux évolution du point : 1% tous les 2 ans

Taux d'actualisation brut : 0,50 %

Table de mortalité : INSEE 12 04

4.5 - FISCALITE

Impôt société 2020

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

La charge d'impôt société 2020 diminuée de la réallocation d'impôt société sur les dividendes de GMA et des crédits d'impôts famille et mécénat a été provisionnée pour un montant net de 4.483 K€.

La dette d'impôt société est constatée dans le compte courant GMA Société Mère.

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2008, le régime de l'intégration fiscale est applicable aux entités d'assurances sans capital unies par le régime de la combinaison comptable.

Le Comité Exécutif Groupe du 16 octobre 2007 a décidé que GROUPAMA SA, en tant qu'entité combinante conformément aux dispositions de l'article L 345-2 du Code des Assurances, se constituera tête d'un groupe fiscal comprenant les caisses régionales.

Cette option s'est réalisée sur la base des articles 223 A et suivants du code général des impôts, et est valable depuis le 1er janvier 2008. Une convention d'intégration fiscale a été signée entre GROUPAMA SA et GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE le 23 janvier 2008.

Le 12 décembre 2019 un avenant a été signé entre GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE et GMA. Il a pour objet de compléter et modifier les termes de l'article 1 de la convention d'intégration fiscale en date du 23 avril 2008, relatif aux modalités de calcul de la contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, pour tenir compte de l'évolution du taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux groupes d'intégration fiscale.

V – CONSOLIDATION

Les comptes de Groupama Rhône Alpes auvergne s'inscrivent dans le périmètre des comptes combinés de GMA au 8-10 rue d'Astorg – PARIS.

Le périmètre groupe (ou "combiné") comprend l'ensemble des activités du groupe. (GMA, Caisses Régionales et Caisses locales, Filiales nationales et internationales)

ANNEXE au 31-12-2020

Détail de certains postes du BILAN



Groupama
Rhône-Alpes Auvergne

BIL2020



Groupama
Rhône-Alpes Auvergne

Exercice du 1er janvier au 31 Déc 2020

ACTIF	Réf	31/12/2020	31/12/2019
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :			
2 Actifs incorporels :	1.1 a	20 616	17 235
3 Placements :	<i>Total</i>	1 715 018	1 530 118
3a Terrains et constructions	1.1 b	189 969	178 551
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participations	1.1 c	509 862	506 008
3c Autres placements	1.2	1 015 187	845 559
	1.3 - 1.5		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques :		810 404	706 136
5a Provisions pour primes non acquises et risques en cours		45 034	43 179
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		597 996	500 126
5f Provisions/participation aux bénéfices et rist (Non-Vie)			
5g Provisions d'égalisation			
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)		167 373	162 831
6 Créances :		288 614	264 559
6a Créances nées d'opérations d'assurance directes :		175 173	178 050
6aa Primes acquises non émises		6 188	10 099
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes		168 985	167 950
6b Créances nées d'opérations de réassurance	1.4	29 240	2 166
6c Autres créances :		84 202	84 344
6ca Personnel		219	245
6cb Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques		462	1 019
6cc Débiteurs divers		83 521	83 080
		153 512	303 583
7a Actifs corporels d'exploitation	1.1 a	18 797	17 344
7b Comptes courants et caisse		134 715	286 240
8 Comptes de régularisation actif :		38 502	40 091
8a Intérêts et loyers acquis non échus	1.9a	8 793	10 550
8b Frais d'acquisition reportés		23 672	23 636
8c Autres comptes de régularisation		6 037	5 906
9 Différence de conversion			
Total de l'actif		3 026 666	2 861 723

BIL2020

PASSIF	Réf	31/12/2020	31/12/2019
1 Capitaux propres :		1 102 547	1 085 527
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège		168 726	163 913
1c Réserves de réévaluation	1.6	115	115
1d Autres réserves		575 289	572 849
1g Ecarts résultant des changements de méthode au 01.01.95		-149	-149
1h Subventions d'investissements			
1i Ecart de dévolution		267 091	267 091
1e Report à nouveau		75 480	75 480
1f Résultat de l'exercice		15 995	6 227
2 Passifs subordonnés			
3 Provisions techniques brutes :		1 778 925	1 607 788
3a Provisions pour primes non acquises et risques en cours		144 040	140 714
3d Provisions pour sinistre (Non-Vie)		1 291 893	1 133 707
3g Provisions pour égalisation		35 746	35 464
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)		307 246	297 903
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Provisions pour risques et charges	1.7	23 276	25 328
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			
7 Autres dettes :		120 912	142 207
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directes		9 985	8 204
7b Dettes nées d'opérations de réassurance		2 080	23 535
7d Dettes envers des établissements de crédit	1.4	15 246	20 810
7e Autres dettes :		93 600	89 658
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		8 278	7 834
7ec Personnel		19 378	17 438
7ed Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivité publiques		22 955	21 955
7ee Créanciers divers		42 990	42 430
8 Comptes de régularisation passif	1.9 a	1 006	872
9 Différence de conversion			
Total du passif		3 026 666	2 861 723

1.1 a)

ACTIFS INCORPORELS

		Montant brut au 01/01/2020	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut au 31/12/2020
	Immobilisations					
50520000	LICENCES	3 541	0	105	0	3 647
50540000	LOGICIELS	105 085	0	7 348	0	112 432
50540009	LOGICIELS HORS SAP	0	0	0	0	0
50600000	DROIT AU BAIL	4 703	0	0	0	4 703
50700000	FONDS DE COMMERCE	1 575	0	0	0	1 575
50800000	AUTRES IMMOB INCORPORELLES NON AMORTISSABL	0	0	0	0	0
50940000	LOGICIELS EN COURS	0	0	0	0	0
50940009	LOGICIELS EN COURS HORS SAP	551	0	422	551	422
	Sous-total	115 454	0	7 875	551	122 778

		Montant brut au 01/01/2020	Transferts dans l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31/12/2020
	Amort et provisions					
59052000	AMORT LICENCES	-3 393	0	-128	0	-3 521
59054000	AMORT LOGICIELS	-94 455	0	-3 590	0	-98 045
59068000	AMORT DROIT AU BAIL	-28	0	0	0	-28
59206000	PROVISION DROIT AU BAIL HORS SAP	-194	0	0	0	-194
59206800	PROV. DUR. IM. INCORPORELLES	-149	0	0	0	-149
59070000	AMORT FONDS DE COMMERCE	0	0	-225	0	-225
59208000	PROVISION IMMOB INCORPORELLES	0	0	0	0	0
59508000	PROV DEP AUTRES VALEURS	0	0	0	0	0
	Sous-total	-98 220	0	-3 943	0	-102 162

TOTAL MONTANTS NETS	17 235	0	3 932	551	20 616
----------------------------	---------------	----------	--------------	------------	---------------

1.1 a)

ACTIFS CORPORELS

		Montant brut au 01/01/2020	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut au 31/12/2020
	Immobilisations					
51000000	DEPOTS CAUTIONNEMENTS D'EXPLOITATION	223	0	45	2	266
51010000	DEPOTS CAUTIONNEMENTS RE-FX	44	0	15	2	58
51110000	INSTALL AGENCEMENTS AMENAGEMENTS	57 999	61	2 826	803	60 083
51118000	AMENAGEMENTS AGENC EN COURS	0	0	233	0	233
51120000	MATERIEL DE TRANSPORT	439	0	0	0	439
51131000	MATERIEL DE BUREAU	2 268	0	38	0	2 306
51134000	MATERIEL INFORMATIQUE	546	0	280	0	826
51140000	MOBILIER	10 983	0	902	81	11 804
51150000	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 451	0	243	0	1 694
	Sous-total	73 953	61	4 583	887	77 709

		Montant brut au 01/01/2020	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut au 31/12/2020
	Amort et provisions					
59111000	AMORT AMENAG INSTALLATIONS	-44 060	0	-2 319	-803	-45 576
59112000	AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	-428	0	-12	0	-439
59113100	AMORT MATERIEL DE BUREAU	-1 801	0	-190	0	-1 991
59113400	AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	-507	0	-49	0	-556
59114000	AMORT MOBILIER	-8 804	0	-467	-80	-9 191
59118000	AMORT AUTRES IMMOS CORPORELLES	-1 009	0	-149	0	-1 158
	Sous-total	-56 609	0	-3 186	-882	-58 912

TOTAL MONTANTS NETS	17 344	61	1 397	5	18 797
----------------------------	---------------	-----------	--------------	----------	---------------

1.1 b)

LES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
	Immobilisations					
21000000	TERRAINS NUS (PLACT)	80	0	0	0	80
21020000	FORETS ET EXPLOITATIONS R	574	0	0	0	574
21022000	STOCK DE BOIS SUR PIEDS	0	0	0	0	0
21200000	TERRAINS BATIS IMM. PLACEMENT	3 637	0	0	3	3 635
21211000	IMM. PLACT GROS OEUVRE	25 408	0	201	11	25 598
21212000	IMM. PLACT CLOS ET COUVERT	4 852	0	2	2	4 853
21213000	IMM. PLACT INSTALL TECHNIQUES	8 576	0	0	2	8 573
21214000	IMM. PLACT AGENCT INSTALL SECONDAIRES	6 291	0	28	2	6 317
21900000	TERRAINS NUS (EXPL)	2	0	0	0	2
21920000	TERRAINS BATIS IMM. EXPLOITATION	2 201	0	0	0	2 201
21926000	MALI DE FUSION IMMEUBL	85	0	0	0	85
21921100	IMM. EXPLOIT GROS OEUVRE	25 101	280	35	0	25 416
21921200	IMM. EXPLOIT CLOS ET COUVERT	9 221	489	10	0	9 720
21921300	IMM. EXPLOIT INSTALL TECHNIQUES	21 893	279	562	127	22 607
21921400	IMM. EXPLOIT AGENCT INSTALL SECONDAIRES	13 019	667	524	0	14 209
22920000	CONSTRUCTIONS EN COURS	1 022	-1 776	754	0	0
22920009	CONSTRUCTIONS EN COURS IMM. EXPLOITATION HORS SAP	0	0	0	0	0
	Sous-total	121 963	-61	2 116	146	123 872

		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminutions : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
	Amort et provisions					
28121100	AMORT IMM. PLACT GROS OEUVRE	-2 305	0	-382	-2	-2 685
28121200	AMORT IMM. PLACT CLOS ET COUVERT	-860	0	-152	-1	-1 011
28121300	AMORT IMM. PLACT INSTALL TECHNIQUES	-1 726	0	-350	-2	-2 075
28121400	AMORT IMM. PLACT AGENCT INSTALL SECONDAIRES	-1 607	0	-380	-2	-1 985
28192110	AMORT IMM. EXPLOIT GROS OEUVRE	-7 392	0	-312	0	-7 704
28192120	AMORT IMM. EXPLOIT CLOS ET COUVERT	-4 144	0	-306	0	-4 450
28192130	AMORT IMM. EXPLOIT INSTALL TECHNIQUES	-8 787	0	-949	-53	-9 683
28192140	AMORT IMM. EXPLOIT AGENCT INSTALL SECONDAIRES	-7 427	0	-735	0	-8 161
29100000	PROV DEP FORETS	0	0	0	0	0
29101000	PROV DEP TERRAINS NUS (PLACT)	-21	0	0	0	-21
29120000	PROV DEP TERRAIN IMM PLACT	0	0	0	0	0
29121100	PROV DEP GROS OEUVRE IMM PLACT	-58	0	-46	-8	-97
29190100	PROV DEP TERR NUS EXPL	0	0	0	0	0
29192000	PROV DEP TERRAIN IMM EXPLOITATION	0	0	0	0	0
29192110	PROV DEP GROS OEUVRE IMM EXPLOIT	0	0	0	0	0
	Sous-total	-34 325	0	-3 613	-68	-37 871

SOUS -TOTAL MONTANTS NETS - 1	87 637	-61	-1 497	78	86 001
--------------------------------------	---------------	------------	---------------	-----------	---------------

1.1 b) 2

IMMOBILIERS INDIRECTS		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
	immobiliers indirects					
21100600	PARTS GFA REGIME PV A LT	1 739	0	0	0	1 739
21150000	GFA COMPTE COURANT	231	0	185	0	416
21311000	PARTS DE SI N'AYANT PAS LE CARACT DE PART	627	0	0	0	627
21311600	PARTS DE SI AYANT LE CARACTERE DE PART	36 284	0	9	0	36 293
21311601	PARTS DE SI MALI FUSION	317	0	0	0	317
21312600	PARTS SCI REGIME PV A LT	17 470	0	0	0	17 470
21317600	SICOMI N COT REGIME PV A LT	0	0	0	0	0
21351000	C /CT SOCIETES IMMOBILIERES NON COTEES	19 439	0	14 820	1 249	33 010
21931000	PARTS SCI EXPLOIT. NON CO	15 404	0	0	0	15 404
21931600	PARTS SCI EXPLOIT. NON CO	700	0	0	0	700
21935000	C/COURANT STE IMMOB EXPLO	0	0	0	0	0
21983000	VERSEMENT A EFFECTUER PARTS DE SCI	-1 290	0	-2 000	-1 290	-2 000
	Sous-total	90 922	0	13 013	-41	103 976

PROVISIONS		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminutions : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
29110600	PROV PARTS STES NC FONC A PART	-8	0	0	0	-8
29131600	PROV PARTS ET ACTIONS PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0
	Sous-total	-8	0	0	0	-8

SOUS -TOTAL MONTANTS NETS - 2	90 914	0	13 013	-41	103 969
--------------------------------------	---------------	----------	---------------	------------	----------------

TOTAL MONTANTS NETS - 1+2	178 551	-61	11 516	37	189 970
----------------------------------	----------------	------------	---------------	-----------	----------------

1.1 c)

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Bruts

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
	Filiales Nationales					
25050000	ACTIONS NON COTEES ENT.LI	1 652	0	3 362	0	5 014
25051000	CERTIFICATS MUTUALISTES GMA	498 537	0	0	0	498 537
	Sous-total	500 190	0	3 362	0	503 552
	Filiales régionales					
26050000	ACTIONS NON COTEES AVEC LIEN DE PART.	4 743	0	15 658	11 028	9 373
25055000	PARTS DANS LES GIE	1	0	0	0	1
26448000	C/CT AVANCES ETS AVEC LIEN PARTICIPATION	2 822	0	1 219	2 758	1 283
	Sous-total	7 566	0	16 876	13 786	10 657
	TOTAL	507 756	0	20 239	13 786	514 208

		Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminutions : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
	Provisions					
29500000	PROV DEPR.ACTIONS ENT.LIEES	0	0	0	0	0
29505000	PDD ACTIONS ET TITRES NON COTES (ENT LIEES)	-274	0	-820	0	-1 093
	Sous-total	-274	0	-820	0	-1 093
29600000	PROV DEPREC. ACTIONS AVEC LIEN PARTICIPATION	0	0	0	0	0
29605000	PDD ACTIONS ET TITRES NC (LIEN DE PART)	-1 474	0	-1 526	0	-2 999
29680000	PROV DEPREC. DURABLE	0	0	0	0	0
29640000	PROV DEP AVANCES ET COMPTES COURANTS	0	0	-253	0	-253
	Sous-total	-1 474	0	-1 779	0	-3 252
	TOTAL	-1 747	0	-2 598	0	-4 346

TOTAL MONTANTS NETS		506 008	0	17 640	13 786	509 862
----------------------------	--	---------	---	--------	--------	---------

1.2

Autres Placements

Bruts

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts de cpte à cpte	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
23..	23000000 ACTIONS FRANCAISES COTEES	69 160	0	10 646	2 804	77 002
	23002600 STE IMMOB FONC COTEE	3 537	0	0	0	3 537
	23003000 DROITS ATTRIBUTION ET DE SOUCRIPTION COTES	0	0	0	0	0
	23006000 STE CAPITAL RISQUE	16	0	0	0	16
	23010000 OPCVM OBLIGATIONS	122 625	0	1 968	3 420	121 173
	23020000 OPCVM ACTIONS	28 454	0	12 854	7 260	34 049
	23022000 OPCVM D'OPCVM	8 897	0	3 100	2 000	9 997
	23023000 OPCVM ALLOCATION AC	14 054	0	4 429	0	18 483
	23025000 OPC IMMOBILIER	7 000	0	3 000	0	10 000
	23027000 FCP A RISQUE COTE	17 095	76	5 772	-2 758	20 186
	23028000 FONDS COMMUN DE CREANCES	0	0	1 866	0	1 866
	23028200 FONDS DE PRETS - CREDITS AUX ENTREPRISES	21 557	-50	3 112	-1 382	23 237
	23050000 ACTIONS ET TITRES NON COTES	5 185	0	1 015	396	5 804
	23100000 FONDS D ETAT TAUX FIXE	4 653	0	0	0	4 653
	23103500 OBLIG COTEES EMISES PAR UNE ENT.	318 679	0	77 913	42 418	354 173
	23104200 OBLIG COTEES INDEX EMISES PAR UNE ENT	0	0	0	0	0
	23105000 OBLIG COTEES TX VAR EMISES PAR UNE ENT	20 691	0	25 925	0	46 616
	23106000 OBLIG COTEES STRUCTUREES	74 991	0	39 250	13 750	100 491
	23150000 OBLIGATIONS ADMISES NON COTEES	1 199	0	0	1 199	0
	23174000 AUTRES OBLIG.TITRES PART.	923	0	2 307	0	3 231
	23225000 PRETS SPECIAUX	0	0	0	0	0
	23228000 PRETS ORGANISMES COLLECTEURS	268	0	0	60	209
	23321000 DEPOT A TERME REMUNERE	136 000	0	100 000	40 000	196 000
		854 984				1 030 720

1.2

Autres Placements

Amortissements et dépréciation

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts de cpte à cpte	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice	
23..	29300000	PROV DEPR.ACTIONS COTEES	-3 400	0	-1 727	0	-5 127
	29301000	PROV DEPR.OPCVM OBLIGATIONS	0	0	0	0	0
	29302000	PROV DEPR OPCVM ACTIONS	0	0	0	0	0
	29302200	PROV SUR OPCVM ALTERNATIFS	0	0	0	0	0
	29302700	PROV DEPRECIATION DES FCPR	-202	0	-165	0	-367
	29305000	PROV DEPR.OPA NON COTES	-14	0	-350	0	-364
	29310000	PROV DEPR.OBLIGATIONS	0	0	0	0	0
	29310150	PROV SUR OBLIG COTEES PRIVEES	-560	0	-3 412	0	-3 972
	29310200	PROV SUR OBLIG COTEES STRUCTUREES	-5 250	0	-2 204	1 750	-5 704
	29315000	PROV DEPR OBLIGATIONS REVENU FIXE NON COTEES	0	0	0	0	0
	29330000	PROV DEP AUTRES PRETS	0	0	0	0	0
		Sous-total	-9 425	0	-7 858	1 750	-15 533
24..	29000000	ECART DE CHANGE	0	0	0	0	0
		Sous-total	0	0	0	0	0
		Sous-TOTAL	-9 425	0	-7 858	1 750	-15 533

TOTAL MONTANTS NETS	845 559	26	285 299	110 918	1 015 187
---------------------	---------	----	---------	---------	-----------

1.3

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Désignation	VALEURS BRUTES	VALEURS NETTES	VALEURS DE REALISATION
1) Placements immobiliers et placements immob.	229 848	191 969	295 055
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	598 566	588 730	637 493
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	117 818	117 451	138 433
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	121 173	121 173	136 716
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	509 164	500 280	527 460
6) Prêts hypothécaires			
7) Autres prêts et effets assimilés	209	209	209
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0
9) Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	196 000	196 000	196 000
10) Actifs représentatifs de contrats en unité de cpte			
11) Autres instruments financiers à terme			
12) Total des lignes de 1 à 11	1 772 776	1 715 811	1 931 366

DETAIL DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
Immeubles d'exploitation			
- droits réels	74 241	44 243	75 861
- parts de S.I. ou société foncière	16 338	16 338	27 785
Autres immobilisations			
- droits réels	49 631	41 758	55 523
- parts de S.I. ou société foncière	89 638	89 630	135 887
TOTAL	229 848	191 969	295 055

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élevaient à un montant de 1 798 K€ pour la décote amortie et à 1005 K€ pour la prime de remboursement reprise

1.4

TABLEAU DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES

	Total	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Cotisations acquises non émises	6 188	6 188	0	0
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	168 985	163 413	5 571	0
Créances nées d'opérations d'assurance directes	175 173	169 602	5 571	0
Créances nées d'opérations de réassurance	29 240	29 240	0	0
Personnel	219	202	0	17
Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	462	462	0	0
Débiteurs divers	83 521	79 098	1 016	3 407
Autres créances	84 202	79 762	1 016	3 423
TOTAL DES CREANCES	288 614	278 604	6 587	3 423

DETTES

	Total	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	9 985	9 893	93	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 080	1 994	86	0
Emprunts obligataires (dont convertibles)	0	0	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit				
Concours bancaires	15 246	15 246	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	15 246	15 246	0	0
Autres emprunts, dépôts cautionnements reçus	8 278	7 932	0	346
Personnel	19 378	13 013	2 961	3 404
Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques	22 955	19 206	1 689	2 060
Créanciers divers	42 990	42 990	0	0
Autres dettes	93 600	83 141	4 650	5 810
TOTAL DES DETTES	120 912	110 274	4 828	5 810

250 000

23 313 494

PARTICIPATIONS						
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable K€	N°SIRET / N°RCS
792370	GFA COTEAUX ST PIERRE	254	44	17,32%	13	330 897 646 00015
792385	GFA DE MEZENC	154	60	38,96%	65	428 239 826 00012
792395	GFA DE GRURY	81	28	34,57%	13	317 614 600 00011
792398	GFA DE GREPPOT	580	120	20,69%	18	381 278 878 00016
791450	SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA	28 768 174	95 546	0,33%	1 619	315 213 421 00029
791967	SCIMA GFA	100 000	7 001	7,00%	11	320 671 399 00014
21100600	GFA				1 739	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
790181	SCI CHARCOT FOCH	850	10	1,18%	8	779 732 213 00011
792523	SCI DE CHALLES	560	2	0,36%	15	387 658 222 00022
797002	SAS ANAHOME IMMOBILIER	4 231	630	14,89%	299	521 311 274 00034
400742	FONCIERE DE LUTECE	12 235 686	20 000	0,16%	305	329 370 159 00066
21311000	PARTS DE SI N'AYANT PAS LE CARACTERE DE PARTICIPAT				627	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
799094	SCEA DE PIZAY	180 900	58	0,03%	1	394 013 544 00017
1002711	SCI BARTMAN	10 000	9 000	90,00%	9	883 440 356 00011
791318	SCI CHAMORD MEUNIER	7 100	2 300	32,39%	221	411 067 952 00019
791213	SCI CHATEAU PIZAY	647 727	637 282	98,39%	9 716	323 471 466 00017
1002658	SCI DE LA DOMBES	72 800	72 800	100,00%	3 979	443 992 516 00015
791185	SCI DU SAQUIN	710 100	710 099	100,00%	10 328	350 190 716 00018
792527	SCI GRANDES VIGNES	3 500	500	14,29%	76	382 252 872 00017
1002590	SCI LES LOGES	2 100	840	40,00%	840	832 909 832 00012
1002689	SCI LINKLAB	15 000	14 999	99,99%	1 500	880 152 350 00018
791205	SCI MARA2	105 380	105 380	100,00%	1 609	381 021 500 00016
790098	SCI RISPAL	2 600	2 600	100,00%	260	429 730 617 00017
791216	SCI SORIMASE	488 000	488 000	100,00%	6 219	321 193 252 00012
791209	SCI SUCHET SMITH	50 000	50 000	100,00%	874	341 975 019 00017
791316	SCI VILLARS MEUNIER	7 300	4 330	59,32%	660	410 282 891 00010
21311600	PARTS DE SI AYANT LE CARACTERE DE PARTICIPATION				36 293	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
795432	SIRAM	2 593 651	2 504 861	96,58%	17 470	341 977 031 00010
2132660	SCI REG. PV A LT				17 470	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
791659	SCI ENSEIGNES VERTES	624 440	624 440	100,00%	10 377	429 822 893 00013
790194	SCI CENTRE SUD	6 633	6 632	99,98%	5 027	429 311 913 00017
21931000	SCI IMM. EXPLOITATION				15 404	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
790952	SCI GPAMA PIPACT	2 820	700	24,82%	700	444 772 495 00016
21931600	PARTS DE SI EXPLOIT AYANT LE CARACTERE DE PART				700	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
792896	CENTAURE RHONE ALPES	19 000	7 454	39,23%	145	342 574 829 00012
1002635	COWIZ	11 285	4 098	36,31%	820	833 262 173 00028
1002577	GROUPAMA ENERGIE RENOUVELABLE	19 549 544	500 000	2,56%	3 000	831 117 163 00012
1002683	GROUPAMA INFRASTRUCTURE INVESTIS	250 000	3 621	1,45%	362	879 954 006 00018
799898	GROUPAMA PARTICIPATION	14 545 731	179 622	1,23%	274	323 948 141 00045
1002652	JOANNES CARRET SCCV	1 000	100	10,00%	0	843 405 952 00014
1002675	TF PARTICIPATIONS	23 313 494	781 250	3,35%	414	824 937 387 00028
25050000	ACTIONS NON COTEES FILIALES NATION.-LI.EES.				5 014	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
1002806	CERTIFICATS MUTUALISTES GMA	411 824 587	56 748 686	13,78%	498 537	
25051000	CERTIFICATS MUTUALISTES				498 537	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
791000	G2S	173 436	1	0,00%	0	410 546 956 00013
790265	GIE GPAMA T.P.G.	17	1	5,88%	1	477 626 410 00013
25055000	ENTREPRISES LIEES PAR GIE				1	
Code titre	Libellé	Nombre de parts émises	Parts détenues par GRAA	% de détention	Prix de Revient Comptable	N°SIRET / N°RCS
1002666	AURA COURTAGE SAS	1 000	1000	100,00%	10	850 578 691 00014
1002619	CARL SAS	1 000	100	10,00%	0	829 529 478 00028
792898	CENTAURE GRAND EST	45 000	2 250	5,00%	30	383 328 358 00023
1002715	CLUB RATING	2 400 000	880 000	36,67%	880	845 115 559 00013
1002718	COMPTOIR DE CAMPAGNE	2 900 217	161 290	5,56%	300	814 918 744 00016
799090	SARL CHATEAU DE PIZAY	86 285	86 285	100,00%	7 624	323 923 557 00025
796351	S.A.R.L. SPARA	4 000	3 600	90,00%	55	337 757 256 00033
1002708	SASU DE LA DOMBES	150 000	150 000	100,00%	150	881 106 470 00019
796999	SATS	2 665	1 000	37,52%	23	402 907 679 00011
799092	EURL STE PART SE	100 000	100 000	100,00%	224	339 187 452 00018
799091	STE DES VINS PIZAY	5 000	5 000	100,00%	76	351 705 421 00011
26050000	ACTIONS NON COTEES FILIALES REGION.-LIENS PART				9 372	

1.6

	01/01/2020	Affectation Résultat	Incorp. de réserves	Augm fds d'étab /décapital	Autres augmentations	Autres diminutions (dont diminutions de capital)	RESULTAT DE L'EXERCICE	31/12/2020
FONDS ETABLISSEMENT	6 879							6 879
CM ADMIS EN FONDS D'ETABLISSEMENT	157 034			4 812				161 847
	163 913	0		4 812	0	0		168 726
RESERVE SPECIALE REEVALUATION	115							115
RESERVE COMPLEMENTAIRE	135 568	650						136 218
RESERVE EVENTUALITES DIVERSES	195 976	312						196 288
RESERVE SECOURS CAISSES LOCALES	0							0
RESERVES GENERALES	241 305	1 478						242 783
TOTAL DES AUTRES RESERVES	572 849	2 440	0	0	0	0	0	575 289
ECART RESULTANT DU CHANGEMENT DE METHODE AU 01/01/95	-149							-149
	-149	0		0	0	0		-149
ECART DEVOLUTION TITRES GROUPAMA SA	1 043							1 043
ECART DEVOLUTION TITRES HOLDING	266 047							266 047
	267 091	0		0	0	0		267 091
REPORT A NOUVEAU	75 480							75 480
	75 480	0		0	0	0		75 480
RESULTAT 31 DECEMBRE 2019	6 227	-6 227						0
RESULTAT 31 DECEMBRE 2020		15 995						15 995
REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES		3 787						
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 085 527	0	0	4 812	0	0	0	1 102 547

1.6b

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

	01/01/2020	Affectation Résultat 2019	Résultat 2020	Proposition affectation Résultat 2020	Soldes après affectation du résultat
Réserves statutaires ou contractuelles	332 506	962		3 000	336 468
Autres réserves	242 783	1 478		9 871	254 133
RÉSERVES	575 289	2 440		12 871	590 600
REPORT À NOUVEAU	75 480				75 480
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	6 227	-6 227			
REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES		3 787		3 124	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020			15 995	-15 995	
TOTAL	656 997	0	15 995	0	666 081

1.7

DÉCOMPOSITION DU MONTANT DES PROVISIONS (PASSIFS NON TECHNIQUES)

	CLÔTURE EXERCICE 2019	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS		CLÔTURE EXERCICE 2020
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
PROV PR INVESTISSEMENTS (PART.SALS)	62				62
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANT. SIMIL. LITIGES	10 889	745		2 409	9 224
DONT LITIGES SALARIÉS	439	175	187		427
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	316				316
AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	13 623			376	13 247
TOTAL PROVISIONS PR RISQUES ET CHARGES	25 328	920	187	2 786	23 276

	Mouvements
Mouvements affectant le résultat technique	-1 556
Mouvements affectant le résultat non technique	-496
Total	-2 052

AVANTAGES AU PERSONNEL - INDEMNITES FIN DE CARRIERE

Évaluation du passif social de Groupama Rhône Alpes Auvergne au 31/12/2020

K€

Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
----------------------------------	-------------------------------	-------

VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION - PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

OUVERTURE 2020	16 768	5 564	22 332
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 047	503	1 550
Charge d'intérêts	113	21	134
Réestimation de la dette actuarielle			
Ecarts actuariels - Changement d'hypothèses démographiques	-115	-46	-161
Ecarts actuariels - Changement d'hypothèses financières	205	132	337
Ajustements liés à l'expérience	101	-160	-59
Prestations payées directement par l'employeur	-1 156	-477	-1 633
Prestations payées par les actifs de couverture			
Coûts des services passés et profits/pertes sur liquidation		770	770
Autres			
CLÔTURE 2020	16 963	6 307	23 270

JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME - COUVERTURE GROUPE

OUVERTURE 2020	11 468	11 468
Produit d'intérêts	22	22
Réestimation des actifs de couverture		
Part de rendement des actifs de couverture excédant le taux d'actualisation		
Variation de l'effet de plafonnement des actifs		
Prestations payées	-1 156	-1 156
Cotisations de l'employeur	-2 601	-2 601
Cotisations des employés	191	191
Autres		
CLÔTURE 2020	7 924	7 924

DBO nette à la clôture	9 039	6 307	15 346
-------------------------------	--------------	--------------	---------------

VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES NETTE AU BILAN

OUVERTURE 2020	5 324	5 564	10 888
Variation par le résultat : dotation/reprise de l'exercice	-2 410		-2 410
CLÔTURE 2020	2 914	5 564	8 478

Evolution au cours des cinq derniers exercices,
des règlements effectués depuis l'exercice de survenance
et de la Provision pour sinistres à régler - Affaires Directes

Evolution des primes acquises et des sinistres *
Affaires Directes

En K€

Année d'inventaire		Exercice de survenance				
		2016	2017	2018	2019	2020
2018	Règlements cumulés	299 933	312 607	169 632		
	Provisions	67 174	97 720	241 891		
	Total des sinistres (S)	367 107	410 327	411 523		
	Primes acquises (P)	543 490	586 295	603 088		
	Pourcentage (S/P)	67,55%	69,99%	68,24%		
2019	Règlements cumulés	311 500	336 801	288 011	192 918	
	Provisions	53 332	77 059	159 429	344 963	
	Total des sinistres (S)	364 832	413 860	447 440	537 881	
	Primes acquises (P)	543 787	586 957	604 235	626 130	
	Pourcentage (S/P)	67,09%	70,51%	74,05%	85,91%	
2020	Règlements cumulés	320 280	347 912	321 893	369 931	183 227
	Provisions	32 991	63 997	141 943	193 527	344 657
	Total des sinistres (S)	353 271	411 909	463 836	563 458	527 884
	Primes acquises (P)	543 709	586 714	604 661	629 201	634 369
	Pourcentage (S/P)	64,97%	70,21%	76,71%	89,55%	83,21%

* Hors catégories ministérielles 20-21

Montants nets de recours encaissés ou prévus

Provisions pour sinistres

Affaires directes et acceptations	2019	2020
Prov.pour risques en cours	7 697	15 119
Prév. de recours à encaisser	62 356	59 105
Prov pour sinistres à l'ouverture	917 384	1 133 707
Prest payées Exercice.sur Exercices ant.	272 592	356 031
Prov .Sinistres à la Cloture sur Exercices ant	653 142	802 707
Bonis/Malis	-8 350	-25 032

Montants nets de recours encaissés ou prévus et comprenant les frais de gestion et la PSNEM

1.9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a) Compte de régularisation Article 23 du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 alinéas 3 et 4

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Coupons courus non échus Oblig-TCN	8 793	10 550
Interets courus non échus des prêts	0	0
INTERETS ET LOYERS ACQUIS NON ECHUS	8 793	10 550
Frais d'acquisition d'assurance reportés	23 672	23 636
FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES	23 672	23 636
Frais acquisition immeubles batis	0	0
Différences des prix de remboursement à recevoir	1 798	2 055
Charges d'avance Frais généraux	4 238	3 850
Amort frais acquisition immeubles batis	0	0
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION	6 037	5 906
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	38 502	40 091

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Amortissement différence prix de remboursement	-1 006	-795
Produits constatés d'avance	0	-77
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	-1 006	-872

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RECUS	Montants 2020	Engagements à l'égard des entreprises liées	Engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Certificats Mutualistes	Autres
OP. INST A TERME ENGAGEMENTS RECUS	0				
CAUTIONS BANCAIRES RECUES	0				
VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT GSA	0				
VALEURS REMISES CAISSES LOCALES	0				
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	0	0	0	0	0

ENGAGEMENTS DONNES		Engagements à l'égard des entreprises liées	Engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Certificats Mutualistes	Autres
OP. INST A TERME - ENGAGEMENTS DONNES	880			880	
CAUTIONS BANCAIRES	3 629		610		3 019
GARANTIES FINANCIERES	14 234				14 234
NANTISSEMENTS TITRES	0				
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	18 743	0	610	880	17 253

ANNEXE au 31-12-2020

Détail de certains postes du COMPTE DE RESULTAT



Groupama
Rhône-Alpes Auvergne



Exercice du 1er janvier au 31 Décembre 2020

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE

	Réf - ANNEXE	Opérations brutes	Cessions & Rétrocessions	31/12/2020	31/12/2019
1 Primes acquises :	2.0	970 572	339 489	631 084	618 832
1a Primes		973 898	341 344	632 554	626 784
1b Variations des PNA et REC		-3 326	-1 855	-1 471	-7 951
2 Produits des placements alloués		13 972		13 972	19 841
3 Autres produits techniques		22 670		22 670	22 603
4 Charges des sinistres :		-853 402	-354 945	-498 458	-513 585
4a Prestations et frais payés	2.3	-695 217	-257 074	-438 142	-450 505
4b Charges des provisions pour sinistres		-158 186	-97 871	-60 315	-63 081
5 Charges des autres provisions techniques		-9 343	-4 542	-4 801	-1 735
6 Participation aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :		-171 508	-48 730	-122 778	-124 736
7a Frais d'acquisition	2.3	-159 137		-159 137	-161 013
7b Frais d'administration	2.3	-12 370		-12 370	-13 506
7c Commissions reçues des réassureurs			-48 730	48 730	49 784
8 Autres charges techniques	2.3	-26 428		-26 428	-25 260
9 Variation de la provision pour égalisation		-282		-282	1 076
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	2.7	-53 749	-68 728	14 980	-2 963

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE

	Réf - ANNEXE	31/12/2020	31/12/2019
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie		14 980	-2 963
2 Résultat technique de l'assurance Vie			
3 Produits des placements :		51 576	74 837
3a Revenus des placements	2.1	37 646	36 070
3b Autres produits des placements		5 098	5 311
3c Profits provenant de la réalisation des placemts		8 833	33 457
4 Produits des placements alloués			
5 Charges des placements :		-20 782	-29 543
5a Frais de gestion interne et externe des placemen	2.2	-3 025	-3 809
5b Autres charges des placements		-14 362	-10 643
5c Pertes provenant de la réalisation des placements		-3 395	-15 091
6 Produits des placements transférés		-13 972	-19 841
7 Autres produits non techniques	2.3	5 383	5 416
8 Autres charges non techniques	2.3	-13 387	-12 545
9 Résultat exceptionnel :		-3 506	-978
9a Produits exceptionnels	2.4	908	200
9b Charges exceptionnelles		-4 414	-1 178
10 Participation des salariés		0	0
11 Impôts sur les bénéfices		-4 296	-8 156
RESULTAT DE L'EXERCICE		15 995	6 227

2.0

VENTILATION DES PRIMES BRUTES ACQUISES

	2020	2019
PRIMES BRUTES ACQUISES		
Assurance directe en France	970 572	960 076
Assurance directe U. E. hors France		
Assurance directe hors U. E.		
TOTAL	970 572	960 076

2.1

<u>PRODUITS DES PLACEMENTS</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
REVENUS ACTIONS & T.NON COTES	9 950	8 945
REVENUS DES OBLIGATIONS	15 650	15 276
REVENUS DES TCN	0	0
AUTRES PLACEMENTS	838	1 125
REVENUS IMMOBILIERS	10 078	9 945
REMUNERATION COMPTES COURANTS	1 130	780
Revenus des placements	37 646	36 070
INTERETS BANCAIRES	228	621
PRODUIT DIF PRIX REMBOURSEMENT	660	946
REPRISE PROVISIONS/ DEPREC. PLACEMENTS	1 758	756
PRODUIT CERTIFICATS MUTUALISTES	2 451	2 988
Autres produits des placements	5 098	5 311
PLUS VALUES REALISEES	8 822	33 162
REPRISE RESERVE DE CAPITALISATION	0	0
PROFIT DE CHANGE REALISE	10	294
REPRISE PROV.PERTE DE CHANGE	0	0
INTERETS RETARD CLIENTS	0	0
Profits provenant de la réalisation des placements	8 833	33 457
TOTAL	51 576	74 837

<u>CHARGES DES PLACEMENTS</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
CHARGES FINANCIERES	-1 142	-1 943
CHARGES IMMOBILIERES	-1 883	-1 866
Frais de gestion des placements et frais financiers	-3 025	-3 809
DOT AUX AMORT FRS ACQUIS.IMMEUBLES	0	0
DOT AUX AMORT DES IMMEUBLES	-3 613	-3 476
DOT AMORT DIF PRIX REMBOURSEMENTS	-292	-194
DOT PROV/DEPRECIATION PLACEMENTS	-10 456	-6 973
DOT PROV / PERTE DE CHANGE LATENTE	0	0
Autres charges de placements	-14 362	-10 643
MOINS VALUES REALISEES	-3 395	-15 091
DOT RESERVE DE CAPITALISATION	0	0
PERTES DE CHANGE REALISEES	0	0
Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 395	-15 091
TOTAL	-20 782	-29 543

Produits des placements transférés		
Produits des placements transférés au résultat Technique	-13 972	-19 841

2.2

VENTILATION DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Entreprises Liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	TOTAL
REVENUS ACTIONS & T.NON COTES	235	2 639	7 075	9 950
REVENUS DES OBLIGATIONS	0	0	15 650	15 650
REVENUS DES TCN	0	0	0	0
REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS	0	0	838	838
REVENUS IMMOBILIERS	0	3 513	6 565	10 078
REMUNERATION COMPTES COURANTS	0	1 130	0	1 130
Revenus des placements	235	7 283	30 128	37 646
INTERETS BANCAIRES	0	0	228	228
PRODUIT DIF PRIX REMBOURSEMENT	0	0	660	660
REPRISE PROVISIONS/ DEPREC. PLACEMENTS	0	0	1 758	1 758
PRODUIT CERTIFICATS MUTUALISTES	0	0	2 451	2 451
Autres produits des placements	0	0	5 098	5 098
PLUS VALUE REALISEES	0	0	8 822	8 822
PROFIT DE CHANGE REALISE	0	0	10	10
REP PROV PERTES DE CHG	0	0	0	0
INTERETS RETARD CLIENTS	0	0	0	0
Profits provenant de la réalisation des placements	0	0	8 833	8 833
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS	235	7 283	44 058	51 576

VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENTS

	Entreprises Liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	TOTAL
CHARGES FINANCIERES	0	0	-1 142	-1 142
CHARGES IMMOBILIERES	0	0	-1 883	-1 883
Frais de gestion des placements et frais financiers	0	0	-3 025	-3 025
DOT AUX AMORT FRs ACQUIS.IMMEUBLES	0	0	0	0
DOT AUX AMORT DES IMMEUBLES	0	0	-3 613	-3 613
DOT AMORT DIF PRIX REMBOURSEMENTS	0	0	-292	-292
DOT PROV/DEPRECIATION PLACEMENTS	0	0	-10 456	-10 456
DOT PROV PERTES DE CHG LATENTES	0	0	0	0
Autres charges de placements	0	0	-14 362	-14 362
MOINS VALUES REALISEES	0	-120	-3 275	-3 395
DOT RESERVE DE CAPITALISATION	0	0	0	0
PERTES DE CHANGE REALISEES	0	0	0	0
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	-120	-3 275	-3 395
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS	0	-120	-20 662	-20 782

Produits des placements transférés au résultat Technique	-13 972
--	---------

a)

FRAIS GENEREAUX - VENTILATION DES CHARGES

DETAIL DES CHARGES		
	31/12/2020	31/12/2019
CHARGES DIRECTES		
64 Allocation de gestion versée aux mandataires	1 611	1 725
64 Allocation de gestion versée aux CL	5 159	5 034
64 Allocation de gestion rétrocession	2 605	2 426
64 Autres charges techniques	140	0
66 Charges financières	2 350	2 342
65 VNC immobilisations cédées	1	302
65 Dot non technique réserve capitalisation	0	0
65 Autres charges non techniques	0	0
60-64 Charges Amaline	0	2 796
69 Taxes excédents provisions techniques	0	0
Sous-total I	11 866	14 625
CHARGES PAR NATURE A REPARTIR		
90 Frais généraux sur ant	-46	0
91 Services extérieurs	40 525	37 042
92 Autres services extérieurs	44 642	50 376
93 Impots et taxes	22 504	20 963
94 Charges de personnel	123 095	118 124
95 Autres ch.de gest.courante	254	323
96 Commissions	2 016	1 525
97 Prestations bancaires	1 106	1 194
98 Dot amort & prov	7 128	6 628
99 Repr prov pr dépréc	-1 664	2 620
Sous-total II	239 561	238 796
CHARGES DIRECTES		
642096 Frs acquis reportés à la clot.	-23 672	-23 636
642097 Frs acquis reportés à l'ouv.	23 636	22 272
Sous-total III	-36	-1 364
Total	251 391	252 057

REPARTITION

EXERCICE 2020		
Destinations	Montants	%
Frais d' Acquisition	159 137	63,30%
Frais d'Administration	12 370	4,92%
Charges des Placements	3 025	1,20%
Gestion des Sinistres	37 044	14,74%
Autres Ch Techniques	26 428	10,51%
Autres Ch non Techniques	13 387	5,32%
Total Charges Réparties	251 391	100,00%

EXERCICE 2019		
Destinations	Montants	%
Frais d' Acquisition	161 013	63,88%
Frais d'Administration	13 506	5,36%
Charges des Placements	3 809	1,51%
Gestion des Sinistres	35 924	14,25%
Autres Ch Techniques	25 260	10,02%
Autres Ch non Techniques	12 545	4,98%
Total Charges Réparties	252 057	100,00%

EXERCICE 2018		
Destinations	Montants	%
Frais d' Acquisition	154 204	62,94%
Frais d'Administration	13 245	5,41%
Charges des Placements	3 824	1,56%
Gestion des Sinistres	35 925	14,66%
Autres Ch Techniques	27 675	11,30%
Autres Ch non Techniques	10 126	4,13%
Total Charges Réparties	245 000	100,00%

2.3 b et c

b)

VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
SALAIRES	62 670	61 903	61 429
CHARGES SOCIALES	35 420	37 226	36 635
JOUR ANNIVERSAIRE ET MEDAILLE DU TRAVAIL	262	259	231
AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL	24 743	18 737	27 744
CICE	0	0	-2 961
CHARGES DE PERSONNEL	123 095	118 124	123 078
IMPOTS ET TAXES LIES	13 755	12 807	13 512
IMPOTS ET TAXES LIES	13 755	12 807	13 512
TOTAL	136 851	130 932	136 590

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

	2020		2019	
	membres des Organes		membres des Organes	
	d'Administration	de Direction	d'Administration	de Direction
Rémunérations allouées dans l'exercice	255	2 376	321	2 300
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance		782		833
Avances et crédits pendant l'exercice				0
Autres engagements pris				0
Remboursement de frais	75	177	157	234
Nombre de membres bénéficiaires	24	11	23	11

c)

COMMISSIONS VERSEES

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Allocation de gestion versée aux CL	5 159	5 034	4 991
Allocation de gestion versée aux mandataires	1 611	1 725	1 842
Commissions courtage	27 540	28 427	25 670
Commissions & frais gestion sinistres	1 771	1 265	1 274
Commissions & frais gestion contrats	244	261	233
TOTAL COMMISSIONS VERSEES	36 326	36 711	34 009

2.4

LE RESULTAT EXCEPTIONNEL	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels de l'exercice	292	76	37
Produits exceptionnelles sur cotisations	13	54	20
Produits except sur ex antérieurs	40	0	37
PRODUITS EXCEPTIONNELS	345	130	95
Pénalités amendes	-133	-14	-286
Creances irrécouvrables	-34	-66	-27
Pertes exceptionnelles exercice	-4 071	-33	-162
Charges except sur ex antérieurs	0	-18	-6
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-4 239	-131	-481
MOUVEMENTS PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	388	-977	-8
VARIATION DES PROV EXCEPTIONNELLES	388	-977	-8
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 506	-978	-394

ANALYSE DES CHARGES ET PRODUITS NON TECHNIQUES

Les produits et charges non techniques enregistrent les commissions reçues par

GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, pour son activité de distributeur d'opérations autres que d'Assurance

(Groupama Banque, autres).

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges non techniques réparties	-13 385	-12 243	-10 057
VNC immobilisations cédées	-1	-302	-69
Taxes excédents provisions techniques	0	0	0
Dotation Non Technique Réserve de capitalisation	0	0	0
Autres charges non techniques	0	0	0
CHARGES NON TECHNIQUES	-13 387	-12 545	-10 126
Rémunération Orange Bank	1 694	2 260	2 238
Subvention GMA déploiement activité bancaire	226	305	221
Subvention GMA Certificats Mutualistes	1 009	946	993
Autres Produits non techniques	2 454	1 905	38
PRODUITS NON TECHNIQUES	5 383	5 416	3 491

2.5

AUTRES INFORMATIONS

EFFECTIF MOYEN DE LA CAISSE REGIONALE

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
TOTAL	2 196,40	2 175,08	2 146,82
PERSONNEL COMMERCIAL	1 242,50	1 253,75	1 245,08
DIRECTION	0,00	0,00	0,00
CADRES	181,60	174,92	169,09
NON CADRES	1 060,90	1 078,83	1 075,99
AUTRE PERSONNEL	953,90	921,33	901,74
DIRECTION	13,30	14,08	14,33
CADRES	354,50	326,58	307,58
NON CADRES	586,10	580,67	579,83

C50 K€ 1

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

Période : 12/2020								
Libellé ligne	Rub min	DOM.CORPORELS CONT. INDIV. (cat 20)	DOM.CORPORELS CONT. COLL. (cat 21)	AUTOMOBILE R.C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22-23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)
1 Primes acquises	01	279 573	34 716	111 302	147 384	258 686	123 812	87 654
1a. Primes	02	281 859	34 716	111 948	148 356	260 304	124 459	86 903
1b. Variation des primes non acquises	03	2 285	1	646	972	1 618	647	-751
.								
2 Charges des prestations	04	213 567	31 171	118 368	93 172	211 540	65 351	146 611
2a. Prestations et frais payés	05	189 690	29 658	76 975	105 933	182 909	76 420	77 373
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	23 877	1 513	41 393	-12 761	28 631	-11 070	69 238
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	66 006	3 545	-7 066	54 212	47 146	58 461	-58 957
5 Frais d'acquisition	09	46 292	6 026	18 434	24 409	42 843	20 605	14 486
6 Autres charges de gestion nettes	10	4 425	574	1 712	2 254	3 966	1 898	1 365
B CHARGES D'ACQUISITION	11	50 717	6 601	20 146	26 663	46 809	22 503	15 851
7 Produits des placements	13	3 880	196	3 549	680	4 229	1 446	1 704
8 Participation aux résultats	14							
.								
C SOLDE FINANCIER	15	3 880	196	3 549	680	4 229	1 446	1 704
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	71 347	8 805	40 073	52 584	92 657	45 629	32 663
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	46 263	6 177	27 863	32 541	60 403	28 201	37 973
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20							
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	8 003	231	21 443	-5 754	15 689	-9 936	54 631
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22							
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23							
13 Commissions reçues des réassureurs	24	8 542	1 464	6 145	8 136	14 281	6 784	4 797
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-8 540	-933	15 378	-17 661	-2 284	-20 579	64 737
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	10 630	-3 792	-8 285	10 568	2 282	16 825	-8 366
.								
HORS-COMPTE								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	34 929	261	24 521	28 219	52 740	29 434	12 453
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	32 644	261	23 875	27 246	51 122	28 787	13 204
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	154 855	12 986	422 589	26 306	448 895	110 717	206 464
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	132 394	10 929	383 736	39 067	422 803	123 099	142 430
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	222 121	4 816	59 464	0	59 464	23 141	10 003
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	220 705	5 359	56 925	0	56 925	21 829	4 799

C50 K€ 2

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

Période : 12/2020								
Libellé ligne	Rub min	DOM. AUX BIENS AGRICILES (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES. (Cat.31)
1 Primes acquises	01	73 271	284 737	24 408	4 398	12 974	20 344	5 195
1a. Primes	02	73 335	284 697	24 413	4 235	12 941	20 329	4 824
1b. Variation des primes non acquises	03	64	-40	5	-163	-33	-15	-370
.								
2 Charges des prestations	04	60 012	271 973	36 766	2 487	5 353	7 661	35 969
2a. Prestations et frais payés	05	82 659	236 453	9 365	587	5 566	8 584	13 316
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	-22 648	35 521	27 401	1 900	-213	-923	22 653
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	13 259	12 764	-12 358	1 910	7 621	12 683	-30 774
5 Frais d'acquisition	09	12 107	47 198	4 034	730	2 145	3 372	859
6 Autres charges de gestion nettes	10	1 148	4 411	383	67	203	309	76
B CHARGES D'ACQUISITION	11	13 255	51 609	4 417	796	2 348	3 681	935
7 Produits des placements	13	614	3 764	313	166	120	4	58
8 Participation aux résultats	14							
.								
C SOLDE FINANCIER	15	614	3 764	313	166	120	4	58
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	37 457	115 749	17 191	1 707	4 630	15 526	3 179
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	50 286	116 460	6 736	173	1 574	8 141	9 881
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20							
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	-18 926	25 769	24 182	125	-74	-858	18 016
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22							
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23							
13 Commissions reçues des réassureurs	24	6 158	17 739	1 127	269	716	2 113	1 007
D SOLDE DE REASSURANCE	25	62	44 219	14 855	-1 140	-2 415	-6 129	25 726
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	680	9 138	-1 608	140	2 979	2 876	-5 925
.								
HORS-COMPTE								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	1 563	43 450	3 924	999	2 186	4 300	577
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	1 499	43 491	3 919	1 162	2 219	4 315	948
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	54 901	372 082	85 005	4 013	8 004	2 522	25 712
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	77 289	342 817	54 367	3 578	8 217	3 445	4 691
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	12 711	45 855	416	7 693			1 632
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	12 971	39 600	3 652	6 227			

C50 K€ 3

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

							Période : 12/2020	
Libellé ligne	Rub min	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION RESP. CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	01	2 613	2 832	21 197			18 900	970 572
1a. Primes	02	2 614	2 832	21 175			18 959	973 898
1b. Variation des primes non acquises	03	2		-22			59	3 326
.								0
2 Charges des prestations	04	1 493	1 308	25 832			17 907	863 028
2a. Prestations et frais payés	05	1 394	-3 337	7 023			14 009	695 217
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	99	4 645	18 809			3 898	167 811
.								0
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	1 120	1 524	-4 635			992	107 545
.								0
5 Frais d'acquisition	09	431	411	3 493			1 303	159 137
6 Autres charges de gestion nettes	10	41	39	333			1 303	16 128
.								0
B CHARGES D'ACQUISITION	11	472	450	3 826			2 605	175 266
.								0
7 Produits des placements	13	6	53	1 184				13 972
8 Participation aux résultats	14							0
.								0
C SOLDE FINANCIER	15	6	53	1 184				13 972
.								0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	932	915	6 850				339 489
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	398	-1 185	2 052				257 074
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20							0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	29	1 557	9 744				102 413
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22							0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23							0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	144	157	1 170				48 730
.								0
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-361	-386	6 116				68 728
.								0
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	293	740	-1 161			-1 613	14 980
.								0
HORS-COMPTE								0
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	152		278			245	144 040
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	150		300			186	140 714
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	414	6 636	114 812			55 958	1 291 893
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	316	1 990	96 003			52 157	1 133 707
18 Autres provisions techniques (clôture)	34						995	342 992
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35						898	333 367



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

IV/ RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL

RAPPORT SPÉCIAL

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Caisse régionale d'assurance mutuelle agricole
RCS Lyon 779 838 366

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale des sociétaires de Groupama Rhône-Alpes Auvergne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la caisse régionale Groupama Rhône-Alpes Auvergne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs

Risque identifié

Les provisions pour sinistres incluant les provisions pour gestion des sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour des montants respectivement de 1 167.5 millions d’euros et 52.9 millions d’euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu’en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.

L’estimation des provisions techniques s’appuie notamment sur des données historiques faisant l’objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans les notes 1.4 et 1.5 de l’annexe.

Elle requiert l’exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l’importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l’évaluation de ces provisions comme un point clé de l’audit.

Procédures d’audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Afin d’apprécier le caractère raisonnable de l’estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d’audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l’efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions,

- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions (profondeur de l'historique pris en compte, nombre d'années de stabilisation),
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre caisse régionale, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement),
- Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, et suite à l'opération de transformation, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 498.5 M€ soit 16,5% du total de l'actif.

Comme indiqué dans la note 3.2 de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :

- La valorisation des actifs détenus par cette dernière,
- La valorisation de son activité de réassurance,
- La prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central.

Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.

Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ;

- Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation :
 - ✓ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ;
 - ✓ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ;
 - ✓ Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ;
 - ✓ Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ;
 - ✓ Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaire ;
 - ✓ Enfin, nous avons vérifié que la note 3.2 de l'annexe, relative à la valorisation des certificats mutualistes, donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

[Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale](#)

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du Code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre caisse considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la caisse régionale Groupama Rhône-Alpes Auvergne par l'assemblée générale du 9 avril 2010.

Au 31 décembre 2020, le cabinet [Mazars] était dans la [11^{ème}] année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Villeurbanne, le 29 avril 2021



Emmanuel Charnavel

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Caisse régionale d'assurance mutuelle agricole
RCS Lyon 779 838 366

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale des sociétaires de Groupama Rhône-Alpes Auvergne,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visé à l'article R. 322-57 IV 1° du Code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, de statuer sur toutes les conventions autorisées au terme dudit article.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Villeurbanne, le 29 avril 2021



Emmanuel Charnavel



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

V/ RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 Juin 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Vendredi 4 juin 2021

RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés les comptes de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un résultat de 15.994.988,24 euros et donne quitus au Président, aux administrateurs et au Directeur général pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide, conformément à l'article 17 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2020, qui s'élève à 15.994.988,24 euros de la façon suivante :

- 2.000.000,00 euros à la réserve complémentaire,
- 1.000.000,00 euros à la réserve pour éventualités diverses,
- 9.863.673,70 euros à la réserve générale,
- 7.263,00 euros à la réserve spéciale œuvre d'art
- 3.124.051,54 euros à la rémunération des certificats mutualistes, (ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 2%)

L'assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans la notice d'information établie pour l'offre au public de certificats mutualistes.

Troisième résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve ledit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article R. 322-57-IV 2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits par les administrateurs, les dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, approuve ledit rapport.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale délibérant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les Certificats Mutualistes, approuve ledit rapport.

Sixième résolution

Résolution d'autorisation du programme annuel de rachats 2022 de certificats mutualistes

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de :

- l'émission de 72,6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 20 avril 2016,
- l'émission de 140 millions euros autorisée par l'Assemblée générale du 31 mars 2017,
- l'émission de 15 millions euros autorisée par l'Assemblée générale du 5 avril 2019,
- l'émission de 5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 5 juin 2020,

ceci en application du programme de rachats de l'année 2022 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2022

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2022 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'émetteur au titre de 2022 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2022 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2022 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2022 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2022, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2022 sera de -3 points par rapport à un taux estimé de 349% avant rachat.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2022, pour les rachats au titre de l'année 2022.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2022 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2022 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2022 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;

- au plus tard le 15 février 2023 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2022.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2022 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2022, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2022 comme suit :

- au 30 juin 2022 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2022 ; et
- au 31 décembre 2022 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2023.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, délibérant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité légale afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.